



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trente-sixième session  
Rome (Italie), 1<sup>er</sup>-5 juillet 2013*

### RAPPORT DE LA DOUZIÈME SESSION DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST

*Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée)  
19-22 septembre 2012*

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusions .....	page ii
Rapport de la douzième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest .....	page 1
Résumé de l'état d'avancement des travaux .....	page 20

### **Paragraphes**

Introduction .....	1
Ouverture de la session .....	2-3
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour) .....	4-6
Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex (Point 2 de l'ordre du jour) .....	7-20
Projet de Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius 2014-2019 (Point 3 de l'ordre du jour) .....	21-66
Activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius intéressant la région (Point 4a de l'ordre du jour) .....	67-72
Cadre de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire du Codex (Point 4b de l'ordre du jour) .....	73-79
Observations et informations sur les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires, la participation des consommateurs à l'élaboration de normes alimentaires et l'utilisation des normes du Codex au niveau national (Point 5a de l'ordre du jour) .....	80-95
Plan stratégique pour le CCNASWP (État d'avancement du Plan stratégique et projet de nouveau Plan stratégique 2014-2018) (Point 5b de l'ordre du jour) .....	96-108
Document de travail sur le Kava (Point 6 de l'ordre du jour) .....	109-124
Document de travail sur l'élaboration d'une norme pour les produits à base de nonu (noni) (Point 7 de l'ordre du jour) .....	125-136
Document de travail sur une approche harmonisée en matière de datage (Point 8 de l'ordre du jour) .....	137-146
Questions intéressant la région (Point 9 de l'ordre du jour) .....	147-148
Prévention des maladies non transmissibles et des carences en micronutriments dans la région CCNASWP (Point 10 de l'ordre du jour) .....	149-152
Nomination du coordonnateur (Point 11 de l'ordre du jour) .....	153
Autres questions et travaux futurs (Point 12 de l'ordre du jour)	
Document de travail sur l'élaboration d'une norme pour la noix galip (Point 12a de l'ordre du jour) .....	154-160
Information sur la biofortification par sélection classique .....	161
Date et lieu de la prochaine session du Comité (Point 13 de l'ordre du jour) .....	162

### **Annexes**

Annexe I – Liste des participants .....	page 21
---	---------

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa douzième session, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest est parvenu aux conclusions suivantes:

### **Questions soumises à l'examen de la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-sixième session**

#### Le Comité de coordination:

- est convenu qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer une norme internationale ou régionale pour le fromage fondu (par.11); et a dans l'ensemble soutenu les activités du Codex sur les normes pour les épices, les herbes aromatiques et leurs formulations, notant qu'il fallait établir un ordre de priorité (par.16);
- a examiné le projet de Plan stratégique du Codex 2014-2019 et a fourni des contributions et des recommandations pour l'examen auquel procédera le sous-comité du Comité exécutif (par. 26, 30, 32, 41-42, 51-52, 59, 65-66);
- est convenu de démarrer une nouvelle activité sur l'élaboration d'une norme régionale pour les jus de noni fermentés (par. 135-136);
- est convenu à l'unanimité de recommander à la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-sixième session, de reconduire la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans ses fonctions de coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (par. 153).

### **Autres questions présentées pour information**

#### Le Comité de coordination:

- a remercié la FAO, l'OMS et les autres partenaires de l'assistance technique et des avis scientifiques fournis aux pays de la région et, prenant acte du soutien du Fonds fiduciaire du Codex, a remercié la FAO, l'OMS et les pays donateurs du soutien qu'ils continuent d'apporter (par. 72, 79);
- a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique en cours pour le CCNASWP et a décidé d'examiner et de finaliser le nouveau projet de Plan stratégique pour le CCNASWP 2014-2019 à sa prochaine session (par. 105, 107-108);
- est convenu de réviser la proposition tendant à élaborer une norme régionale pour le kava centrée sur le produit séché pouvant être utilisé comme boisson lorsqu'il est mélangé à de l'eau et a accepté l'offre de la FAO et de l'OMS de contribuer à l'examen des informations scientifiques et à la détermination des lacunes éventuelles (par. 121-123);
- est convenu de mettre fin à son examen du document de travail sur une approche harmonisée en matière de datage (par. 146);
- est convenu que le CCNASWP devait être utilisé pour faciliter l'action régionale sur les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire et les carences en micronutriments, et que ces initiatives bénéficieraient d'une approche concertée et harmonisée dans tout le Pacifique (par. 151-152);
- est convenu de collecter des informations en vue de déterminer les produits et les problèmes de sécurité sanitaire ou commerciaux connexes qui pourraient faire l'objet de normes régionales et d'établir un mécanisme permettant de classer par ordre de priorité les produits pouvant présenter un intérêt pour la région (par. 160).

## INTRODUCTION

1. Le Comité de coordination FAO/OMS pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) a tenu sa douzième session à Madang, du 19 au 22 septembre 2012 à l'aimable invitation du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. M. Vele Pat Ila'ava, Secrétaire du Département de l'agriculture et de l'élevage, a présidé la session à laquelle ont participé 53 délégués représentant 14 États membres, deux États membres extérieurs à la région, deux organisations internationales et des représentants de la FAO et de l'OMS. La liste complète des participants, y compris les membres des secrétariats, figure à l'Annexe I au présent rapport.

## OUVERTURE DE LA SESSION

2. M. Fabian N Ndenzako, responsable de la représentation de l'OMS en Papouasie-Nouvelle-Guinée a souhaité la bienvenue aux participants au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et a remercié les donateurs du Fonds fiduciaire du Codex, notant que ce Fonds avait aidé les délégués de dix pays à participer à la session. Il a félicité les nombreux pays de la région qui avaient récemment renforcé leur législation en matière de sécurité sanitaire des aliments malgré les ressources limitées dont ils disposaient. Il a souligné que les normes alimentaires étaient importantes pour résoudre certains problèmes rencontrés dans la région Pacifique, comme les maladies d'origine alimentaire, la contamination des aliments, la sous-nutrition et les maladies non transmissibles (MNT) liées au régime alimentaire.

3. M. Tommy Tomscoll, MP, Ministre de l'agriculture et de l'élevage de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a ouvert la session. Le Ministre a souligné que cette session du CCNASWP arrivait à un moment opportun et fondamental pour le développement de son pays. Il a indiqué que des politiques et des législations avaient été mises en place en matière de sécurité sanitaire des aliments et de normes alimentaires. Une nouvelle unité intitulée « Agro-food safety and Codex PNG » avait été créée. Le Ministre a noté que le principal défi que le Codex avait à relever dans la région était celui de l'harmonisation des réformes législatives et politiques afin de soutenir et de favoriser la conformité et le commerce au niveau régional dans le secteur agroalimentaire.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)<sup>1</sup>

4. Le Comité de coordination est convenu d'examiner le point 9 de l'ordre du jour « Questions intéressant la Région » en même temps que le point 5a de l'ordre du jour « Observations et informations sur les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires, la participation des consommateurs à l'élaboration des normes alimentaires et l'utilisation des normes du Codex au niveau national » et d'examiner le point 10 de l'ordre du jour « Prévention des maladies non transmissibles et des carences en micronutriments dans la région CCNASWP » après le point 4b de l'ordre du jour « Cadre de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire du Codex ».

5. Le Comité de coordination est convenu que l'observateur de l'IFPRI présenterait des informations sur la biofortification par méthodes de sélection classiques au point 12 de l'ordre du jour « Autres questions ».

6. Le Comité de coordination a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session, après y avoir apporté les amendements mentionnés plus haut.

## QUESTIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (point 2 de l'ordre du jour)<sup>2</sup>

7. Le Comité de coordination a noté que les questions découlant du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) relatives aux glucosides cyanogénétiques et celles soumises par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) concernant les dispositions sur le datage, étaient présentées pour information uniquement.

8. Le Comité de coordination a examiné les questions que la Commission, à sa trente-cinquième session, avait renvoyées à son attention, et dont il est fait état ci-dessous.

### Avant-projet de norme pour le fromage fondu

9. Le Comité de coordination a rappelé que la Commission, à sa trente-cinquième session, avait décidé d'interrompre les travaux visant à établir une norme pour le fromage fondu et demandé aux comités de coordination FAO/OMS d'examiner à leur prochaine session si une norme pour le fromage fondu s'imposait

---

<sup>1</sup> CX/NASWP 12/12/1.

<sup>2</sup> CX/NASWP 12/12/2.

et, le cas échéant, de documenter la portée des travaux qui pourraient s'avérer nécessaires dans ce domaine. Le Comité de coordination a rappelé qu'il était aussi convenu, à sa dernière session, d'informer la Commission (trente-quatrième session) qu'il n'estimait pas utile de poursuivre les travaux sur une norme pour le fromage fondu<sup>3</sup>.

10. Les délégations ont noté qu'en raison de la grande variété des fromages de ce type sur le marché il était impossible d'élaborer une norme pour le fromage fondu; la décision de la Commission s'appuyait sur une analyse détaillée de la question; le produit ne se prêtait pas à la normalisation étant donné l'évolution permanente des technologies; et le grand nombre de normes nationales qui pouvaient servir aux pays pour élaborer leurs propres normes.

### **Conclusion**

11. Le Comité de coordination est convenu qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer une norme internationale ou régionale pour le fromage fondu. Il a rappelé qu'il avait conclu précédemment à l'inutilité de poursuivre les travaux dans ce domaine. Il a noté la décision de la Commission, à sa trente-cinquième session, d'interrompre les travaux sur le fromage fondu.

### **Proposition tendant à établir un organe subsidiaire de la Commission du Codex Alimentarius**

12. Le Comité de coordination a rappelé que la Commission, à sa trente-cinquième session, avait examiné une proposition de l'Inde tendant à établir un nouvel organe subsidiaire sur les épices, les herbes aromatiques et leurs formulations et avait décidé de demander leur avis aux comités de coordination.

13. La délégation indienne, en présentant la proposition, a expliqué que des quantités importantes d'épices, d'herbes aromatiques et de leurs formulations étaient traitées sur le marché international et que la plupart des producteurs, ainsi qu'un grand nombre des consommateurs, se trouvaient dans les pays en développement. La délégation a expliqué que la multiplicité des normes rendait le commerce de ces produits complexe et était une source de confusion. Elle a par ailleurs indiqué que le comité proposé était appelé à élaborer des normes de qualité pour les paramètres physiques et chimiques de toute une gamme d'épices, d'herbes aromatiques et de leurs formulations, notant que les normes élaborées par les comités sur les questions générales couvriraient les aspects de sécurité sanitaire. Elle a confirmé que l'Inde était prête à héberger le Comité s'il était créé par la Commission.

14. La délégation a noté que ces produits ne relevaient pas du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV) étant donné que la plupart étaient séchés avant d'être commercialisés et que le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités ne pouvait pas établir de normes parce que les épices et les herbes étaient traitées et séchées pour développer et fixer leur saveur et leur arôme, contrairement aux fruits et légumes qui étaient traités et séchés pour prolonger leur durée de conservation et pour des raisons de commodité. Elle a aussi souligné qu'un groupe de travail à durée limitée ne saurait venir à bout du travail, étant donné qu'il y avait plus de 100 épices et herbes aromatiques, ayant toutes un grand nombre de dérivés et de formes.

15. Les délégations étaient en général favorables aux travaux sur les épices et les herbes aromatiques. Elles ont noté que les critères du Codex pour de nouveaux travaux devront être remplis; que, conformément aux recommandations de l'évaluation FAO/OMS du Codex, il fallait envisager en premier lieu de créer des groupes spéciaux à durée limitée plutôt que des comités permanents; qu'un groupe spécial à durée limitée était un mécanisme plus approprié pour commencer et que l'établissement d'un comité permanent devait être envisagé à un stade ultérieur; qu'il fallait établir un ordre de priorité aux travaux sur la normalisation de ces produits en fonction de la production et de la consommation dans chaque pays, du volume et de la structure des échanges entre pays, des obstacles au commerce et de la disponibilité des données et de l'information; et qu'une norme générale, couvrant les aspects généraux, avec des annexes sur les produits particuliers, constituerait une approche satisfaisante pour traiter le travail proposé.

### **Conclusion**

16. Le Comité de coordination a dans l'ensemble appuyé les travaux du Codex sur les épices, les herbes aromatiques et leurs formulations, notant qu'il serait nécessaire d'établir un ordre de priorité. Il a été noté que la Commission définirait le mécanisme à utiliser pour ce travail. Le Comité de coordination a aussi noté l'offre de l'Inde d'héberger l'organe subsidiaire.

---

<sup>3</sup> REP11/NASWP par. 20-24.

### **Célébration du cinquantième anniversaire de la Commission du Codex Alimentarius**

17. Le Comité de coordination a rappelé que la Commission, à sa trente-cinquième session, était convenue de célébrer le cinquantième anniversaire de la Commission. Les membres du Comité de coordination étaient invités à faire part de leurs idées pour célébrer cet anniversaire aux niveaux national, régional et international.

18. La délégation des États-Unis a indiqué qu'elle prévoyait d'organiser en parallèle avec la prochaine session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH), (Nouvelle-Orléans, États-Unis, 12-16 novembre 2012) une manifestation, comme par exemple une table ronde sur l'impact et les succès du Codex au cours des 50 dernières années. La délégation canadienne a fait savoir qu'elle envisageait d'organiser une manifestation semblable en parallèle avec la prochaine session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, Canada, 14-17 mai 2013) et a suggéré que la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex élaborent une présentation standard qui pourrait être utilisée dans ce type de célébrations.

19. Le Comité de coordination a noté que les manifestations au niveau national contribueraient à faire mieux connaître le Codex dans leurs pays.

20. La représentante de la FAO a souscrit à la suggestion que la célébration du cinquantième anniversaire permettrait d'appeler l'attention sur l'impact et les succès du Codex durant ces années. Elle a noté que les membres étaient les mieux placés pour partager l'information et faire connaître les progrès spécifiques accomplis dans le cadre des travaux liés au Codex, mais a offert le soutien de la FAO et de l'OMS à cet égard. D'autre part, il serait peut-être pertinent d'utiliser les manifestations organisées à cette occasion pour examiner les questions prioritaires, qui peuvent constituer des défis dans certains pays, par exemple, l'importance de la contribution et de la consultation des parties prenantes au niveau national pour les travaux du Codex.

### **PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS 2014-2019 (Point 3 de l'ordre du jour)<sup>4</sup>**

21. M. Samuel Godefroy, Vice-Président de la Commission, s'exprimant en qualité de Président du sous-comité du Comité exécutif chargé de la mise à jour du projet de Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius 2014-2019, a présenté ce point du jour. Il a expliqué que le sous-comité avait révisé le projet de Plan stratégique en tenant compte notamment des observations du Comité exécutif (soixante-septième session) et de la Commission (trente-cinquième session) ainsi que d'autres observations soumises à la Commission. Ce projet révisé, établi par le sous-comité, comprenait aussi un plan de travail, indiquant pour chaque activité, la partie responsable, le délai d'exécution, le résultat attendu et le(s) indicateur(s) mesurable(s). Le Vice-Président a par ailleurs expliqué que le CCNASWP était invité à fournir des contributions sur l'ensemble du document, disponible pour la première fois sous sa forme complète (c'est-à-dire, englobant le plan de travail), et qu'il s'agissait de la seule occasion où le CCNASWP pouvait intervenir au nom de la région. M. Godefroy a aussi expliqué que le sous-comité réviserait à nouveau le projet de Plan stratégique en fonction des observations et des conclusions des débats fournies par les six comités FAO/OMS de coordination. Le document ainsi établi serait ensuite diffusé pour observations à tous les membres et observateurs du Codex, avant d'être examiné par le Comité exécutif à sa prochaine session et proposé pour adoption par la Commission à sa prochaine session.

22. Le Vice-Président a ensuite précisé que le sous-comité n'avait apporté aucune modification aux quatre buts stratégiques et que la plupart des objectifs étaient restés en l'état depuis la version examinée par la Commission (trente-cinquième session). Certains objectifs et plusieurs activités ont cependant été modifiés en fonction des observations formulées par les membres, à des fins de clarté afin de déterminer les résultats attendus et les indicateurs mesurables/concrets, et éviter le cas échéant les doublons.

23. Le Vice-président a expliqué que les deux premiers objectifs stratégiques étaient axés sur la mission principale de la Commission, à savoir élaborer des normes alimentaires, y compris la manière dont cette activité est réalisée, en s'appuyant notamment sur les principes d'analyse des risques. Le troisième objectif stratégique concernait davantage l'appui au renforcement des capacités tout en reconnaissant que le Codex n'était pas chargé directement de ces initiatives. Le quatrième objectif était centré sur l'amélioration de l'efficacité des activités du Codex.

24. Le Vice-Président a fait savoir que le sous-comité escomptait que les six comités FAO/OMS de coordination formuleraient des observations sur la totalité du nouveau projet qui, reconnaissait-il, ne constituait pas encore une version définitive puisqu'il comportait une nouvelle partie (le plan de travail) qui

<sup>4</sup>CX/NASWP 12/12/3; CX/NASWP 12/12/3 Add.1 (Compilation des observations transmises au Comité exécutif (soixante-septième session) et à la Commission (trente-cinquième session) relatives au projet de Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius pour 2014-2019 (version de juin 2012).

avait été établie récemment et donc n'avait pas encore été examinée par le Comité exécutif ou la Commission. Il a aussi noté que plusieurs objectifs, en particulier ceux ayant trait au renforcement des capacités et à la fourniture d'avis scientifiques, ne relevaient pas directement des compétences du Codex, mais plutôt des organisations de tutelle, la FAO et l'OMS. En conséquence, le libellé de ces activités devait être examiné avec une attention particulière, afin de garantir que le Plan stratégique reste un plan que le Codex pourra mettre en œuvre.

25. Le Vice-président a par ailleurs suggéré que le Comité de coordination formule des propositions ou des orientations centrées sur le contenu du projet de Plan stratégique plutôt que sur son libellé, qui fera l'objet d'un examen attentif par le sous-comité du Comité exécutif.

### **Observations générales**

26. Le Comité de coordination a exprimé son soutien général au Projet de Plan stratégique sous sa forme actuelle qui constitue un texte plus concis et mieux structuré.

### **Observations spécifiques**

27. Le Comité de coordination a examiné le projet de Plan stratégique plus en détail et formulé les observations suivantes.

#### ***Introduction et moteurs du changement***

28. Le Vice-Président a indiqué que le sous-comité avait inséré une nouvelle section « Moteurs du changement » compte tenu des nombreuses observations tendant à préciser comment le Plan stratégique et ses objectifs pouvaient être adaptés afin de mieux prendre en compte les questions émergentes ayant une incidence sur la nutrition, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. Il a aussi souligné que, comme le souhaitait le Comité exécutif, le Plan stratégique mis à jour devait être utilisé par les membres comme un document succinct permettant de présenter le Codex, son histoire et ses activités aux décideurs et autres parties intéressées de manière concise mais efficace.

29. Les délégations ont exprimé leur soutien aux deux sections. Il a été recommandé de rendre la section « Moteurs du changement » plus succincte et de mettre en lumière la contribution de tous les pays au processus d'établissement des normes alimentaires internationales. Il a aussi été recommandé de continuer à mettre l'accent sur les pays en développement et d'inclure la sécurité alimentaire parmi les « moteurs du changement ».

### **Conclusion**

30. Le Comité de coordination a dans l'ensemble soutenu les deux sections et recommandé que la nouvelle section « Moteurs du changement » incorpore la sécurité alimentaire et que, tout en reconnaissant l'importance de tous les pays dans les travaux du Codex, l'accent continue d'être mis sur le rôle croissant des pays en développement.

#### ***Vision stratégique et valeurs du Codex***

31. Le Vice-Président a expliqué que, comme le Comité exécutif en avait débattu à sa soixante-septième session, le Plan devait avoir une vision stratégique sur ce que le Codex veut être; et que la section sur les « valeurs fondamentales » n'énumérait que certaines des plus importantes valeurs du Codex et qu'il ne fallait pas considérer que cette liste excluait d'autres valeurs et principes directeurs importants.

### **Conclusion**

32. Le Comité de coordination a dans l'ensemble apporté son soutien aux sections telles que libellées actuellement.

#### ***But stratégique 1: Établir des normes alimentaires internationales répondant aux problèmes actuels et nouveaux dans le domaine de l'alimentation***

33. Le Vice-Président a expliqué que le But stratégique n'était pas modifié et qu'il comprenait trois objectifs, axés sur: 1.1) l'établissement de nouvelles normes et la nécessité de les mettre systématiquement à jour, en temps utile et de manière proactive; 1.2) la pertinence des normes pour tous les membres et leur adaptation à l'évolution de l'environnement; et 1.3) une coopération appropriée entre le Codex et les autres organisations compétentes. Il a indiqué que le sous-comité n'avait pas modifié les objectifs car ils avaient été examinés en détail à la soixante-septième session du Comité exécutif.

34. Le Vice-Président a ensuite décrit les activités présentées au titre de chacun des trois objectifs; il a expliqué que le sous-comité avait supprimé deux activités proposées pour l'Objectif 1 dans la version précédente (à savoir 1.1.3 « Veiller à intégrer dans l'élaboration des normes du Codex les concepts de santé

publique, des cadres réglementaires cohérents et des pratiques commerciales loyales en matière de commerce d'aliments dans l'élaboration des normes Codex » et 1.1.4 « Promouvoir l'utilisation des normes du Codex dans le commerce international et comme base des réglementations nationales ») car il avait du mal à définir des indicateurs mesurables et avait estimé que ces activités étaient considérées comme des principes directeurs. Il a noté que la suppression de l'activité donnait aussi plus de concision au Plan stratégique.

35. Pour ce qui concerne l'Objectif 1.2, le Vice-Président a rappelé qu'il s'agissait de veiller à ce que le Codex adopte une approche plus systématique pour traiter les nouveaux problèmes, comme par exemple la contamination des aliments par la mélamine ou la gestion des radionucléides dans les approvisionnements alimentaires, et réviser et/ou mettre à jour régulièrement les normes en tenant compte de l'évolution de l'environnement dans lequel il opérait. Il a expliqué que le sous-comité avait ajouté une nouvelle activité ayant trait à l'application des normes du Codex par les membres, soit l'Activité 1.2.3 « Établir un mécanisme permettant de mesurer l'application des normes du Codex par les gouvernements membres ».

36. Les délégations ont exprimé leur perplexité quant à la possibilité de mesurer la nouvelle l'Activité 1.2.3 de manière pragmatique et se sont demandées si cette activité rentrait bien dans le cadre du Plan stratégique; il a été noté que le Codex avait supprimé « les procédures d'acceptation » du Manuel de procédure; et que le Comité SPS de l'OMC était doté d'une procédure de notification; et que cette activité risquait d'entraîner une charge de travail supplémentaire pour les pays qui devront donner des informations sur la mise en œuvre des normes du Codex.

37. En réponse à ces observations, le Vice-Président a noté que le sous-comité, lorsqu'il déterminera les indicateurs mesurables possibles pour ces différentes activités, devra être particulièrement attentif à ce que les activités de collecte des données s'appuient sur les activités déjà en place, comme par exemple celles menées régulièrement par les comités FAO/OMS de coordination, d'autres comités ou le secrétariat (se référer à la lettre circulaire CL 2012/6-NASWP sollicitant des observations et des informations sur les systèmes nationaux de contrôle alimentaire, la participation des consommateurs à l'établissement des normes alimentaires et l'utilisation des normes au niveau national) et à ne pas créer, si possible, de nouveau mécanisme.

38. Pour ce qui concerne l'Objectif 1.3, le Vice-Président a expliqué que les deux activités y afférentes visaient à renforcer la collaboration du Codex avec l'OIE et la CIPV (l'Activité 1.3.1) ainsi qu'avec d'autres organisations (l'Activité 1.3.2) et à inscrire cette collaboration dans une approche plus systématique.

39. Les délégations ont remis en question le délai d'exécution indiqué pour l'Activité 1.3.1 et demandé qui était comptable (c'est-à-dire quelle était la partie responsable) de cette activité; elles ont estimé que le Secrétariat du Codex devait être davantage impliqué dans les activités liées à l'Objectif 1.3; et que les comités FAO/OMS de coordination devaient faire partie du processus.

40. Il a aussi été noté que « Partie responsable » n'établissait pas de différence claire entre la partie comptable de l'activité, c'est-à-dire qui en prenait la direction et celle qui y contribuait; et qu'il fallait être plus précis à cet égard.

### **Conclusion**

41. Le Comité de coordination a remis en question la pertinence de la nouvelle l'Activité 1.2.3 et s'est demandé comment elle cadrerait avec l'Objectif 1. Il a été recommandé que les mesures destinées à collecter des données et des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique tirent parti des activités de collecte de données en place.

42. Le Comité de coordination a recommandé d'examiner dans le détail les « Parties responsables » de l'Objectif 1.3 et de réfléchir au rôle du Secrétariat du Codex pour établir des liens et assurer la coordination avec les organisations internationales. Il a aussi été recommandé d'envisager de faire participer les comités FAO/OMS de coordination à l'exécution de ces activités et d'être plus précis sur la « Partie responsable » de leur exécution.

### ***But stratégique 2: Assurer l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex***

43. Le Vice-Président a expliqué que le But stratégique 2 était centré sur la manière dont le Codex mène ses activités en privilégiant l'application des principes de l'analyse des risques. Le but incluait trois objectifs: 2.1) avis scientifiques et application des principes de l'analyse des risques, notamment l'évaluation, la gestion et la communication; 2.2) viabilité sur le long terme de la fourniture d'avis scientifiques et d'évaluations des risques pour les travaux du Codex; 2.3) données représentatives de tous les membres dans le contexte de l'évaluation des risques afin de parvenir à une caractérisation des risques plus

généralisée et des produits sans distorsions géographiques. Le Comité de coordination a noté que le sous-comité n'avait modifié aucun des objectifs.

44. En ce qui concerne l'Objectif 2.1, le Vice-Président a indiqué que le sous-comité avait modifié certaines activités afin de tenir compte des observations de la Commission et du Comité exécutif, à savoir:

- Activité 2.1.1: mieux planifier et utiliser les avis scientifiques pour l'élaboration des normes;
- Activité 2.1.2: accroître la représentation des membres dans la fourniture d'avis scientifiques et les données à l'appui de ces avis; il a été noté une certaine convergence entre cette activité et d'autres activités relevant de l'Objectif 2.3 (par exemple, 2.3.3);
- Activité 2.1.3: mettre l'accent sur la gestion des risques et garantir que la documentation concernant tous les facteurs pertinents sont déterminés et documentés de manière cohérente, dans le cadre de l'établissement de normes du Codex;
- Activité 2.1.4: mettre l'accent sur la communication sur les risques et principalement sur la diffusion des normes Codex afin qu'elles soient davantage prises en compte et mises en œuvre.

45. Le Vice-Président a noté par ailleurs que l'inclusion de l'Activité 2.1.3 résultait des débats du Comité exécutif sur la nécessité de faire apparaître dans le cadre du But 2 les trois piliers de l'analyse des risques et de ne pas limiter les activités à la seule évaluation des risques.

46. Les délégations ont noté que les indicateurs mesurables relatifs à ces activités devaient saisir les progrès accomplis et que le niveau de précision, comme celui donné par un indicateur quantitatif, n'était pas nécessaire en l'occurrence. Il a aussi été proposé d'examiner s'il était possible d'inclure une autre colonne indiquant la source des données utilisées pour mesurer l'activité.

47. Au regard de l'Objectif 2.2, le Comité de coordination a noté qu'il visait à assurer la fourniture durable d'avis scientifiques pour les activités du Codex et que le libellé de l'Activité 2.2.1 avait été remanié afin de reconnaître que le Codex n'était pas directement chargé de la fourniture de ces avis et qu'il ne pouvait donc qu'« encourager » la FAO et l'OMS à mettre en œuvre cette activité. Le Vice-Président a aussi noté que l'Activité 2.2.2 visait à inciter les membres à apporter un plus large soutien financier à la fourniture d'avis scientifiques et l'Activité 2.2.3 à rechercher des soutiens financiers, différents et/ou novateurs, à cet effet.

48. Les délégations ont noté que l'Activité 2.2.1 était importante et que sa réussite se mesurerait à l'aune des financements accordés à la fourniture d'avis scientifiques. Il a aussi été noté que le délai d'exécution (décembre 2015) pour l'Activité 2.2.3 ne se justifiait pas clairement.

49. En ce qui concerne l'Objectif 2.3, le Comité de coordination a noté qu'il visait à renforcer la contribution des pays en développement aux avis scientifiques et que le Codex n'était pas la partie responsable en la matière et que, comme pour l'Objectif 2.2, il pouvait inciter les gouvernements membres et les organisations de tutelle à adopter des pratiques qui permettent d'apporter un soutien plus important aux avis scientifiques, qui sont essentiels pour ses travaux. Le Comité de coordination a aussi noté que l'Objectif 2.3 visait à assurer que les pays en développement fournissent davantage de données et qu'il semblait possible de réduire le nombre des activités en regroupant 2.3.3 et 2.3.4.

50. Les délégations ont noté que l'indicateur mesurable de l'Activité 2.3.4 devait tenir compte des pays développés et des pays en développement; que, compte tenu du temps nécessaire pour mettre en place de nouveaux réseaux, il était préférable de tirer parti de ceux existants; que les programmes de mentorat et /ou de jumelage pouvaient contribuer à améliorer les capacités des pays en développement de participer aux organismes d'évaluation des risques.

### **Conclusion**

51. Le Comité de coordination a recommandé d'assouplir les indicateurs quantitatifs destinés à mesurer les réalisations et/ou les progrès de l'Objectif 2.1 et d'évaluer s'il convenait d'ajouter une colonne indiquant la source des données qui permettent d'établir les indicateurs mesurables. Il a aussi recommandé d'envisager de remplacer l'indicateur mesurable de l'Objectif 2.2 par une mesure de l'augmentation des ressources financières allouées à la fourniture d'avis scientifiques.

52. En ce qui concerne l'Objectif 2.3 il a été recommandé d'envisager d'utiliser les réseaux tant dans les pays développés que dans les pays en développement et les programmes de mentorat et/ou de jumelage, pour accroître la contribution des experts des pays en développement à la fourniture d'avis scientifique.

### ***But stratégique 3: Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex***

53. Le Vice-Président a expliqué que le But 3 était centré sur la manière d'accroître (Objectif 3.1) et de promouvoir (Objectif 3.2) la participation effective au Codex; comme pour l'Objectif 2.2, le sous-comité a

remanié la description des activités associées à cet Objectif afin de reconnaître que le Codex n'était pas directement chargé de l'exécution des activités de renforcement des capacités et qu'il ne pouvait donc qu'« encourager » les parties responsables à renforcer leur soutien dans ces domaines utiles pour ses travaux.

54. Le Comité de coordination a noté que l'Objectif 3.1 comprenait quatre activités et que le principal changement apporté par le sous-comité concernait l'Activité 3.1.2, qui regroupait plusieurs activités.

55. Les délégations ont demandé des précisions concernant le délai d'exécution de certaines activités (par exemple, 3.1.2 et 3.1.3) et se sont demandé si la partie responsable de l'Activité 3.1.3 devait être la FAO et l'OMS. Il a aussi été suggéré de revoir le classement des activités relevant de l'Objectif 3.1, par exemple, en plaçant l'Activité 3.1.4 avant 3.1.3, et de modifier l'indicateur mesurable de l'Activité 3.1.4 afin de mettre l'accent sur l'augmentation de la contribution au Fonds fiduciaire du Codex, plutôt que sur celle du nombre de pays qui y contribuent.

56. Le Comité de coordination a noté que le texte à insérer dans le Plan stratégique, y compris le calendrier d'exécution, devait être réexaminé en fonction du calendrier des activités de la FAO et de l'OMS prévues pour définir un programme qui doit succéder au Fonds fiduciaire du Codex, comme base de discussion avec les membres.

57. Pour ce qui concerne l'Objectif 3.2, le Vice-Président a précisé qu'il visait à encourager la FAO et l'OMS à mettre en œuvre l'activité de renforcement des capacités, qui ne relevait pas du Codex, mais en contribuant au renforcement des systèmes de nutrition et de sécurité sanitaire des aliments. L'Objectif comprend trois activités centrées sur le soutien des structures Codex en place (Activité 3.2.1); ce que les membres doivent faire eux-mêmes (Activité 3.2.2); et tirer parti de l'aptitude du Codex à mener des activités de renforcement des capacités efficaces (Activité 3.2.3).

58. Les délégations ont noté que la « Partie responsable » de l'Activité 3.2.1 devait inclure les membres, étant donné que le Comité exécutif risquait de ne pas avoir accès à cette information; que l'Activité 3.2.3 concernait les comités FAO/OMS de coordination, et que d'autres donateurs fournissaient aussi des ressources financières.

### **Conclusion**

59. Le Comité de coordination a recommandé de remanier le libellé de l'Activité 3.1.3 en fonction des débats en cours à la FAO et à l'OMS pour trouver un successeur possible au Fonds fiduciaire du Codex; de réexaminer l'ordre des activités énumérées à l'Objectif 3.1; et de réviser la totalité du calendrier d'exécution. Le Comité de coordination a aussi recommandé que le sous-comité réexamine l'Objectif 3.2 afin de prévoir des activités qui tirent parti des activités en cours sur le renforcement des systèmes de sécurité sanitaire des aliments en place chez les membres.

### ***But stratégique 4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion du travail efficaces et efficaces***

60. Le Vice-Président a indiqué que le But 4 portait sur le fonctionnement efficace du Codex (Objectif 4.1) et la recherche du consensus (Objectif 4.2); il a par ailleurs rappelé que ces objectifs avaient été débattus de manière approfondie lors de la soixante-septième session du Comité exécutif.

61. L'Objectif 4.1 comprenait cinq activités portant sur les points suivants: examen périodique des travaux du Codex (Activité 4.1.1); utilisation d'autres moyens pour améliorer la communication, le flux de travail et la gestion des activités (Activité 4.1.2); utilisation de nouvelles technologies afin d'améliorer la participation (Activité 4.1.3); distribution en temps voulu des documents de travail (Activité 4.1.4); et tirer parti des réunions des comités (Activité 4.1.5). Le sous-comité n'a pas apporté de changements essentiels et a mis l'accent sur les produits attendus et les indicateurs mesurables.

62. Les délégations ont suggéré d'élargir les Activités 4.1.2 et 4.1.3 à toutes les nouvelles technologies et d'envisager de charger le Secrétariat du Codex de mettre en œuvre les activités liées à l'Objectif 4.1.

63. En ce qui concerne l'Objectif 4.2, le Vice-Président a noté qu'il ne comportait que deux activités centrées sur le renforcement des connaissances afin de parvenir à un consensus (Activité 4.2.1) et l'amélioration des compétences des présidents des comités à l'appui de la prise de décisions consensuelles (Activité 4.2.2).

64. Les délégations ont noté que le Manuel de procédure fournissait suffisamment d'indications en matière de consensus (c'est-à-dire, mesures destinées à faciliter le consensus) et que l'on pouvait envisager d'ajouter une activité visant à promouvoir la mise en œuvre de ces indications.

### **Conclusion**

65. Le Comité de coordination a recommandé d'élargir les Activités 4.1.2 et 4.1.3 à toutes les technologies et de donner des précisions sur la « Partie responsable » dans les activités de l'Objectif 4.1, en particulier celles du Comité sur les principes généraux et du Secrétariat du Codex. Au regard de l'Objectif 4.2, le Comité de coordination a recommandé de remanier le libellé des activités afin de préciser qu'elles visaient essentiellement à diffuser et à réviser les lignes directrices en matière de consensus qui figuraient dans le Manuel de procédure, avant d'envisager d'élaborer de nouvelles orientations.

66. Le Comité de coordination a mis fin aux débats sur ce point de l'ordre du jour et a remercié le Vice-Président Godefroy d'avoir facilité l'examen du projet de Plan stratégique.

### **ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS COMPLÉTANT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS INTÉRESSANT LA RÉGION (Point 4a de l'ordre du jour)<sup>5</sup>**

67. La représentante de l'OMS, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté une synthèse des activités complétant les travaux du Codex dans le domaine du renforcement des capacités mises en œuvre par les deux organisations depuis la onzième session du CCNASWP.

68. Il a été précisé que le document CX/NASWP 12/12/4, présentait non seulement un résumé des activités régionales et nationales, mais aussi les difficultés rencontrées dans le domaine du renforcement des capacités ainsi que plusieurs priorités pour l'année à venir dans la région. Il a été souligné que, compte tenu des progrès importants accomplis dans la mise en place des législations alimentaires, qui se poursuit, il importait maintenant de veiller à ce qu'elles soient effectivement appliquées et de coopérer afin de trouver de meilleurs moyens de renforcer les capacités et des ressources suffisantes dans ce domaine important.

69. La représentante de l'OMS a présenté le document de séance CRD 3, qui résumait les débats de l'atelier technique de la FAO et de l'OMS sur les faits nouveaux intervenus dans le Codex concernant les pays des îles du Pacifique, financé par le Fonds fiduciaire du Codex et tenu avant la session. Elle a aussi pris acte du soutien de plusieurs pays en faveur des activités de renforcement des capacités dans la région, notamment le soutien en nature de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis d'Amérique.

70. Les délégations ont noté l'importance de cette assistance et souligné un certain nombre d'activités connexes en cours dans leurs pays. Il a aussi été suggéré qu'il serait utile de fournir un espace où les pays pourraient partager les pratiques optimales en matière de contrôle alimentaire. Elles ont aussi noté qu'il fallait partager les pratiques optimales, organiser des activités de renforcement des capacités au niveau provincial et local et envisager d'utiliser l'apprentissage électronique pour faciliter ces activités.

71. En réponse à la suggestion de la FAO que les pays fournissent des informations en retour sur les moyens de faciliter ces activités, les pays ont noté que l'apprentissage électronique était un instrument de renforcement des capacités important et utile. Notant le cours d'apprentissage électronique sur le Codex, disponible sur les sites Web de la FAO et de l'OMS<sup>6</sup>, il a été suggéré d'envisager une approche analogue pour d'autres questions de sécurité sanitaire des aliments, y compris la possibilité d'un certificat sanctionnant la bonne fin du cours. Il a été noté qu'il fallait organiser des activités de renforcement des capacités au niveau provincial et local en général, et plus spécifiquement pour ce qui concerne les problèmes de datage.

### **Conclusion**

72. Le Comité de coordination a remercié la FAO, l'OMS et les autres partenaires de l'assistance technique et des avis scientifiques fournis aux pays de la région.

### **CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX (Point 4b de l'ordre du jour)<sup>7</sup>**

73. La représentante de la FAO, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté le document CX/NASWP 12/12/5 portant sur les activités du Fonds fiduciaire du Codex. Elle a rappelé que le document comprenait les informations présentées à la Commission (trente-cinquième session). La représentante de la FAO a remercié tous les donateurs du Fonds fiduciaire qui, grâce à leur soutien généreux, ont permis de réaliser toute une gamme d'activités.

<sup>5</sup> CX/NASWP 12/12/4.

<sup>6</sup> <http://www.fao.org/food/food-safety-quality/capacity-development/participation-codex/fr/> et <http://www.who.int/foodsafety/codex/en/>

<sup>7</sup> CX/NASWP 12/12/5.

74. Il a été rappelé au Comité de coordination qu'un Groupe 4 avait été créé dans le Fonds fiduciaire afin de fournir un soutien complémentaire aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement. Ces pays recevront un soutien pour deux années supplémentaires afin de participer à deux réunions prioritaires du Codex, avec l'obligation d'assurer une contrepartie en finançant la participation de deux autres délégués à l'aide de sources de financement nationales ou autres.

75. Le Comité de coordination a été informé du processus de détermination des activités de formation financées par le Fonds fiduciaire suivi par la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Fonds, avec la participation des collègues des bureaux régionaux qui sont au plus près des besoins des pays. On peut citer notamment parmi les activités à l'appui des petits États insulaires en développement, l'Atelier sur l'utilisation des approches fondées sur le risque dans les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires dans le Pacifique (Nouvelle-Zélande, décembre 2011); l'atelier technique organisé sur les faits nouveaux intervenus dans le Codex concernant les pays des îles du Pacifique, organisé par la FAO et l'OMS avant la présente session (CRD 3); et une formation en cours d'emploi destinée aux points de contact du Codex dans les Îles Salomon, au Samoa et au Vanuatu, (Nouvelle-Zélande, mars 2012).

76. Il a été rappelé au Comité de coordination qu'une initiative pilote de mentorat lancée suite à la demande du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH), à sa quarante-troisième session, était en cours et qu'elle avait pour but d'élaborer des exemples pratiques d'établissement et d'application des critères microbiologiques à des fins diverses dans le cadre de la révision des « Principes pour l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments ». Cette approche spécifique pouvait, le cas échéant, être réutilisée pour certains textes Codex en cours d'élaboration; les initiatives de mentorat visant à renforcer la participation au Codex pourraient s'inspirer des enseignements tirés et des informations en retour de cette initiative qui s'est avérée très positive. Des renseignements sont disponibles auprès de la FAO et de l'OMS.

77. Enfin, le représentant de la FAO a appelé l'attention sur le Cadre de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire du Codex, qui a été créé pour répondre aux recommandations de l'Examen à mi-parcours. Ce Cadre est centré sur le suivi des progrès et l'évaluation des produits et des effets directs durant la seconde moitié de la durée du Fonds fiduciaire, et recueillera des données permettant de suivre la participation aux réunions du Codex, les activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS, et la production de données scientifiques bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire. Le cadre de suivi et d'évaluation suivra les résultats du Fonds et indiquera dans quelle mesure les objectifs ont été atteints, fournira un retour d'information sur la pertinence de la gestion et la conception des projets, et apportera des éléments permettant d'étayer les débats sur le type de soutien requis une fois que le Fonds fiduciaire aura pris fin.

78. Il a été rappelé aux pays bénéficiaires du Fonds fiduciaire du Codex que l'appel à candidature pour obtenir un soutien a été publié et que la date limite est fixée au 31 octobre 2012<sup>8</sup>.

### **Conclusion**

79. Le Comité de coordination a pris acte du soutien du Fonds fiduciaire du Codex et a remercié la FAO, l'OMS et les pays donateurs du soutien qu'ils continuent d'apporter.

### **OBSERVATIONS ET INFORMATIONS SUR LES SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES DENRÉES ALIMENTAIRES, LA PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS À L'ÉLABORATION DE NORMES ALIMENTAIRES ET L'UTILISATION DES NORMES DU CODEX AU NIVEAU NATIONAL (Réponses à la lettre circulaire CL 2012/6-NASWP) (Point 5a de l'ordre du jour)<sup>9</sup>**

80. Le Comité de coordination a rappelé que depuis sa dixième session, la lettre circulaire sollicitant des observations et des informations sur les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires, la participation des consommateurs à l'élaboration de normes alimentaires et l'utilisation des normes du Codex au niveau national avait été publiée sous forme de questionnaire afin d'établir un lien plus clair entre les informations soumises et les objectifs et les activités du Plan stratégique pour le CCNASWP 2008-2013.

81. Le Comité de coordination a aussi noté que certaines des questions posées dans la lettre circulaire étaient liées aux demandes de la Commission de fournir des informations sur la législation alimentaire, le contrôle des aliments, les structures nationales du Codex et la participation des consommateurs. Les réponses aux questions 1, 2 et 6 donnaient des informations sur la mise en œuvre des activités 4.5 « Promouvoir la coordination interdisciplinaire aux niveaux national et régional » et 5.5 « Renforcer la

<sup>8</sup> <http://www.who.int/foodsafety/codex/trustfundapplication/en/index.html>

<sup>9</sup> CX/NASWP 12/12/6 (Réponses à la lettre circulaire CL 2012/6-NASWP de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Vanuatu); CX/NASWP 12/12/6 Add.1 (Réponses de la Nouvelle-Zélande et des Tonga); CX/NASWP 12/12/6 Add.2 (Réponses des Fidji et des Îles Salomon), CRD 1 (Réponses des Îles Cook et du Samoa); CRD 4 (Réponses des États fédérés de Micronésie).

participation des organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national » du Plan stratégique du Codex 2008-2013 dans la région, dont la mise en œuvre relevait des six comités FAO/OMS de coordination. Il a aussi été noté que les réponses au questionnaire fournissaient aussi des indicateurs mesurables de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires, en particulier sur l'application des normes Codex et les obstacles à leur utilisation dans les pays de la région.

82. Le Comité de coordination a approuvé l'analyse des réponses soumises qui est présentée ci-après:

#### **Question 1: Renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire**

83. Les modifications qui ont été apportées dans la région du CCNASWP aux systèmes de contrôle alimentaire sont liées i) à la réorganisation des systèmes afin de couvrir la totalité de la filière alimentaire; et ii) à la mise à jour et à l'élaboration des législations nationales. Les pays insulaires du Pacifique s'emploient à mettre en place de nouvelles législations et réglementations, ainsi que des éléments des systèmes de contrôle alimentaire afin d'en assurer l'application, par exemple des procédures concernant les importations de produits alimentaires, des guides destinés aux vendeurs d'aliments sur la voie publique, des plans d'intervention face à des situations d'urgence relevant de la sécurité sanitaire des aliments. Plusieurs de ces pays ont élaboré et mis en vigueur leur propre législation « moderne » en matière d'alimentation.

#### **Question 2: Renforcement du Codex au niveau national**

84. Les activités se poursuivent dans les pays de la région pour renforcer les structures du Codex et les capacités de communiquer et d'assurer la liaison avec toutes les parties prenantes. Toute une série d'activités, notamment des séminaires, des ateliers et la formation sur le terrain ont été organisées dans ces pays à cet effet. Les pays insulaires du Pacifique ont toutefois encore besoin de soutien pour renforcer leurs capacités, notamment dans les domaines liés à la soumission d'observations écrites et à la collecte de données.

#### **Question 3: Plan stratégique régional - les domaines prioritaires de mise en œuvre et les besoins en formation**

85. Les pays insulaires du Pacifique continuent d'avoir besoin d'aide pour renforcer leurs capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et leur participation aux activités du Codex. Les programmes de mentorat et de jumelage, l'amélioration de la coordination et de la communication avec les autres pays de la région et avec les organisations régionales et internationales contribueront à renforcer les capacités techniques. Les pays membres de la Commission quadrilatérale continuent d'aider ces pays à renforcer les systèmes de contrôle alimentaire.

#### **Question 4: Normes du Codex: priorités et intérêts nationaux**

86. Certains pays ont souligné qu'il importait d'adopter les normes Codex qui sont axées sur les risques et fondées sur la science, et que dans l'ensemble les prises de décision en matière de sécurité sanitaire des aliments reposent sur la science. Les textes du Codex qui intéressent en particulier les pays insulaires du Pacifique sont notamment les normes sur l'étiquetage et le datage, et sur les produits pertinents pour la région, comme par exemple les poissons et les produits de la pêche, et le manioc, les LMR pour les pesticides et les médicaments vétérinaires, les ML pour les contaminants, les codes d'usages en matière d'hygiène, les lignes directrices sur les importations alimentaires, l'inspection des aliments et l'analyse des risques. Les priorités nationales en matière d'établissement de normes varient dans la région, et les intérêts communs se situent dans le domaine de l'étiquetage des aliments. Certains pays ont besoin de formation pour l'élaboration d'une législation fondée sur les normes Codex; dans d'autres pays, la législation fait spécifiquement référence aux normes Codex, notamment dans la réglementation alimentaire.

#### **Question 5: Activités scientifiques et activités de collecte de données**

87. Les pays membres de la Commission quadrilatérale élaborent et mettent en œuvre des stratégies de gestion fondées sur le risque pour la réduction des risques d'origine alimentaire et continuent de collecter des données issues de travaux de recherche et de la surveillance et du suivi des dangers présents dans les aliments afin de classer les priorités en matière de sécurité sanitaire des aliments; le but est de déterminer les mesures de contrôle appropriées (y compris pour faire face aux incidents et aux situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments) et de renforcer les réseaux de laboratoires. Certains pays insulaires du Pacifique ont démarré des activités dans le domaine de l'évaluation des risques microbiologiques et chimiques et de la collecte de données pertinentes, tandis que d'autres ont besoin d'un soutien pour démarrer des activités scientifiques, en particulier pour mettre en place les capacités nécessaires permettant d'entreprendre des recherches sur la sécurité sanitaire des aliments; collecter des données appropriées; renforcer les laboratoires alimentaires; et développer des réseaux d'experts.

**Question 6: Coopération avec les organisations internationales et régionales compétentes**

88. Les pays membres du CCNASWP participent à des réseaux et/ou des cadres internationaux et régionaux, notamment le Programme mixte PNUE/FAO/OMS de surveillance de la contamination alimentaire (« Partie responsable »), le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN), le réseau des points de contact du Codex et aux activités organisées par la FAO et l'OMS sur la sécurité sanitaire des aliments. L'attention a aussi été appelée sur le fait qu'il est important d'élaborer des réseaux et des liaisons avec les organisations régionales, comme le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) et le Forum des îles du Pacifique.

**Question 7: Autres questions**

89. La communication entre les pays de la région et avec le coordonnateur doit être renforcée. Le coordonnateur doit jouer un rôle plus actif pour les activités de l'Objectif 1 « Améliorer la coordination des activités régionales relevant du Codex et la communication s'y rapportant » et Objectif 2 « Encourager la participation maximale de tous les pays membres de la région aux activités des comités régionaux et des autres comités du Codex en général » du Plan stratégique pour le CCNASWP. Il faut apporter une assistance technique, y compris le renforcement des capacités, dans le domaine des avis scientifiques et des procédures du Codex en matière d'élaboration de normes (Objectif 3 « Encourager le développement et le renforcement des capacités des services centraux de liaison avec le Codex et de leurs infrastructures d'appui dans les pays insulaires du Pacifique afin qu'ils remplissent leurs fonctions essentielles » et 6 « Encourager l'élaboration de normes pour les produits alimentaires provenant des pays insulaires du Pacifique ») et assurer la formation du personnel du gouvernement et du secteur industriel. Le soutien de la FAO, de l'OMS et du Fonds fiduciaire du Codex doit se poursuivre afin de renforcer les structures du Codex et la participation aux activités du Codex.

**Autres questions**

90. Le Comité de coordination a aussi examiné l'utilité de la lettre circulaire, les informations soumises et les moyens d'améliorer l'approche actuelle.

91. La représentante de la FAO, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a lancé une proposition à débattre. Reconnaisant que les réponses à la Lettre circulaire étaient utiles essentiellement pour partager des informations au sein du CCNASWP, il a été demandé au Comité de coordination de réfléchir au moyen de tirer parti de cette information et de faire savoir son intérêt à donner suite à cette proposition. Une compilation plus systématique de l'information, par exemple comme des profils de pays, pourrait fournir un point de référence unique pour chaque pays sur l'état des systèmes de contrôle alimentaire. Un certain nombre d'avantages pourraient en être tirés, par exemple la mise à jour permanente de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique, une mesure plus efficace des progrès accomplis en matière de renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire et la fourniture d'informations de base et des besoins prioritaires qui permettront d'améliorer les programmes de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS.

92. Les délégations ont noté que la lettre circulaire permettait de collecter des informations utiles et constituait un moyen pratique de partager l'information entre les pays; qu'il importait que les pays répondent dans les délais impartis à la lettre circulaire ce qui facilitait une analyse approfondie et l'établissement d'un document qui pouvait être présenté à la session; qu'il serait utile d'inclure des indicateurs de performance afin de mieux suivre les changements; que le résumé des réponses constituait une bonne approche pour saisir les tendances dans la région.

93. Il a aussi été noté qu'il serait utile d'étudier de plus près les obstacles à l'utilisation des normes du Codex, que l'élaboration et/ou la mise à jour de profils de pays pouvait être extrêmement utiles, mais que cette activité devait reposer sur les informations disponibles et ne devait pas constituer une charge supplémentaire pour les pays qui devraient fournir d'autres informations.

**Conclusion**

94. Le Comité de coordination s'est dit favorable à l'utilisation de la lettre circulaire pour continuer de collecter des données et des informations utiles au Codex et sur les systèmes de contrôle alimentaire dans la région. Il a toutefois été noté que le questionnaire pouvait encore être amélioré et que des questions spécifiques sur les problèmes de sécurité sanitaire des aliments rencontrés par les pays dans la région pouvaient être ajoutées.

95. Le Comité de coordination s'est par ailleurs félicité de l'offre de la FAO et de l'OMS tendant à utiliser les informations soumises ces dernières années en réponse à la lettre circulaire ainsi que les informations fournies à la FAO, à l'OMS et à d'autres organisations pour élaborer et/ou mettre à jour des profils de pays pour la région, et a noté que ces derniers pourront être partagés avec le coordonnateur régional, les

membres du CCNASWP et être téléchargés sur le site Web du CCNASWP ([www.ccnaswp.org](http://www.ccnaswp.org)). Compte tenu de leur importance dans la région, les profils pourraient aussi fournir des informations nutritionnelles comme les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire et les carences en vitamines et en minéraux.

## **PLAN STRATÉGIQUE POUR LE CCNASWP (ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE ET PROJET DE NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018) (Point 5b de l'ordre du jour)<sup>10</sup>**

### **a) État d'avancement du Plan stratégique**

96. La délégation de Papouasie-Nouvelle-Guinée a présenté le rapport sur l'état d'avancement du Plan stratégique pour le CCNASWP 2008-2013, figurant à l'Appendice 1 au document CX/NASWP 12/12/6, et a appelé l'attention du Comité de coordination sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités, qui figurent dans la colonne « État d'avancement » de l'Appendice.

97. Le Comité de coordination a suggéré les modifications suivantes:

- Activité 1.1 « Organiser des réunions préalables à la session avec tous les membres de la région Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest » – raccourcir le texte relatif à la partie responsable;
- Activité 1.2 « Continuer à promouvoir la diffusion des observations écrites relatives aux lettres circulaires et à d'autres documents de travail » – modifier l'état d'avancement de « mis en œuvre » à « en cours »;
- Activité 1.4 « Encourager l'échange d'informations entre pays membres, y compris par voie électronique » – préciser que le site Web du CCNASWP est pris en charge par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et qu'il est accessible à l'adresse: [www.ccnaswp.org](http://www.ccnaswp.org)

98. Pour ce qui concerne l'Activité 1.4, il a été suggéré que le nouveau Plan stratégique incorpore une activité visant à assurer une utilisation plus efficace du site Web afin d'améliorer la communication et l'échange entre les membres du CCNASWP.

99. La délégation de la Nouvelle-Zélande a présenté le document de séance CRD 2 intitulé « Étude des systèmes nationaux du Codex dans la région NASWP – Résumé et approches essentielles pour des résultats concrets », qui concerne l'Objectif 3 du Plan stratégique pour le CCNASWP, à savoir « Encourager le développement et le renforcement des capacités et des infrastructures d'appui des services centraux de liaison avec le Codex des pays insulaires du Pacifique membres du Codex pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions essentielles ».

100. L'étude de la FAO et de l'OMS a été financée par le Fonds fiduciaire et fait suite aux débats au sein de la région sur les questions de renforcement des capacités et sur la manière de cibler et d'améliorer les futures interventions en la matière. La délégation de la Nouvelle-Zélande, qui a contribué à l'étude, a souligné les principales conclusions dégagées. Parmi les principaux points faibles des systèmes nationaux du Codex dans la région, on peut relever: le financement insuffisant des activités du Codex; le manque de reconnaissance et de soutien des travaux du Codex; le manque de clarté sur les priorités; la faiblesse des mécanismes nationaux de coordination pour gérer les travaux du Codex; et l'absence de systèmes de contrôle et de suivi clairs et bien documentés.

101. L'étude a montré que les systèmes bien gérés du Codex offraient une vitrine de qualité pour le développement des initiatives de renforcement des capacités. Les éléments caractéristiques des systèmes Codex bien gérés étaient notamment: des structures administratives nationales spécialisées et bien financées pour la gestion des activités du Codex dans le pays; un soutien et une reconnaissance élevés des programmes Codex qui s'appuient sur des cadres de politiques définissant les priorités et les intérêts nationaux; des structures solides qui soutiennent les processus de consultation et d'élaboration des politiques, et des liaisons internationales solides avec des membres plus nombreux à l'appui de la collaboration et des intérêts communs.

102. La délégation a souligné les domaines d'action spécifiques, qui incluaient le renforcement en cours des structures administratives nationales du Codex; l'appui à la définition d'un cadre de politiques et de priorités nationales pour l'élaboration des normes; la mise en place de plans d'action nationaux en vue du renforcement des lois et des normes alimentaires; le soutien au renforcement des structures consultatives nationales et des orientations sur la hiérarchisation des priorités pour la soumission des observations écrites; et le soutien au renforcement de la mise en réseau et du partage d'information au niveau régional.

---

<sup>10</sup> CX/NASWP 12/12/7; CRD 2 « Study of National Codex Systems in the NASWP Region - Summary and critical requirements for effective performance ».

103. Le Comité de coordination n'a pas eu l'occasion de débattre les conclusions de l'étude mais a pris note des domaines d'action prioritaires.

104. La représentante de la FAO a rappelé au Comité de coordination que les membres devaient se tenir prêts à fournir en temps voulu leurs observations sur ce qu'ils attendent de l'entité qui prendra la suite du Fonds fiduciaire, afin d'éclairer les décisions à cet égard.

### **Conclusion**

105. Le Comité de coordination a noté que le coordonnateur régional mettrait à jour l'état d'avancement du Plan stratégique actuel, pour examen à la prochaine session.

### **b) Nouveau Projet de Plan stratégique pour le CCNASWP**

106. Pour ce qui concerne le nouveau projet de Plan stratégique pour le CCNASWP, le Président a noté que, compte tenu de l'état d'avancement du nouveau Plan stratégique du Codex 2014 -2019 (voir point 3 de l'ordre du jour), il était prématuré d'en arrêter la version définitive à la présente session. En conséquence, il a proposé de reporter la discussion sur cette question et d'établir un projet révisé pour examen à sa prochaine session.

### **Conclusion**

107. Le Comité de coordination a approuvé la proposition du coordonnateur régional tendant à constituer un groupe de travail électronique, présidé par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et ouvert à tous les membres de la région, et de le charger d'établir un projet révisé de Plan stratégique pour le CCNASWP 2014-2019, qui prendra en compte le nouveau Plan stratégique du Codex et les débats tenus à cet égard au cours de la présente session et qui sera diffusé pour observations. Il a été noté que le Plan stratégique actuel resterait en vigueur jusqu'à la mise au point définitive du nouveau Plan stratégique.

108. Le Comité de coordination est aussi convenu de créer un groupe de travail physique, qui se réunira immédiatement avant sa prochaine session, ouvert à tous les membres et observateurs de la région et qui aura pour tâche de: i) réviser le projet de Plan stratégique en fonction des observations soumises; ii) examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique actuel; et iii) formuler des recommandations pour la plénière.

### **DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LE KAVA (point 6 de l'ordre du jour)<sup>11</sup>**

109. La délégation des Tonga, qui présidait le groupe de travail électronique, en présentant le document de travail a insisté sur l'importance du kava pour les pays insulaires du Pacifique, tant pour la consommation que pour l'exportation. La délégation a rappelé que le groupe de travail avait été chargé de réviser le document de travail et le document de projet, présentés au CCNASWP (onzième session) afin de: i) fournir davantage de données scientifiques sur la sécurité sanitaire des produits à base de kava; ii) préciser la nature des produits à normaliser et iii) indiquer clairement si la proposition portait sur une norme régionale ou mondiale<sup>12</sup>.

110. La délégation a expliqué que les données montrant que le kava était commercialisé dans le monde entier concernaient principalement le kava utilisé dans l'industrie pharmaceutique et que le kava utilisé comme aliment était commercialisé surtout dans la région. La délégation a aussi souligné que la section « Définition du produit » définissait les espèces, les variétés, les parties de la plante et les méthodes d'extraction du kava consommé dans le Pacifique. Elle a aussi indiqué que les méthodes d'analyse scientifique permettaient de déceler l'utilisation i) des variétés dangereuses de kava; ii) de pelures et branches; et iii) de feuilles. Elle a aussi indiqué que l'utilisation de longue date de la boisson traditionnelle dans le Pacifique témoignait de la sécurité des produits et que la plupart des effets secondaires nocifs attribués au kava étaient apparus lorsque l'industrie pharmaceutique avait commencé à extraire le kava des feuilles et des branches.

111. Elle a par ailleurs expliqué que la proposition concernait l'élaboration d'une norme régionale, qui contribuerait à renforcer la fiabilité et la connaissance du kava en tant qu'aliment.

112. La délégation de Vanuatu, favorable à l'élaboration d'une norme pour le kava, a expliqué que, selon des études récentes, le kava de qualité supérieure, intitulé « kava noble », contenait moins de flavokavaines, en particulier de flavokavaine B, qui étaient susceptibles de contribuer de manière importante à la toxicité hépatique constatée. La délégation a déclaré que les pays insulaires du Pacifique commercialisaient des produits dérivés du kava dans plusieurs pays et a noté qu'il n'existait pas de seuil de

<sup>11</sup> CX/NASWP 12/12/8.

<sup>12</sup> REP11/NASWP, par. 95.

référence international permettant d'établir des mesures SPS à cet égard. La délégation était d'avis qu'il fallait élaborer une norme régionale pour le kava dont le champ d'application se limiterait au « kava noble », comme décrit dans le document de travail, afin de garantir une utilisation sans danger de ces produits. Elle a ensuite ajouté que le Vanuatu était en train d'élaborer des lignes directrices sur les produits à base de kava qui définiraient les paramètres de qualité pour ces types de produit.

113. Plusieurs délégations ont apporté leur soutien aux avis exprimés et à l'élaboration d'une norme régionale pour le kava. Elles ont fait observer que le kava était une culture importante dans certains pays insulaires du Pacifique, et que dans d'autres il était importé et consommé par une partie de la population; elles ont noté que l'élaboration d'une norme régionale était une occasion à saisir pour les pays insulaires du Pacifique et qu'elle permettrait d'éviter les risques que pourrait présenter la consommation de variétés dangereuses de kava.

114. D'autres délégations ont réaffirmé leurs préoccupations, exprimées lors des précédentes sessions du CCNASWP et dans les observations soumises par écrit au groupe de travail électronique, concernant la sécurité sanitaire du kava et la question de savoir si le kava pouvait être classé comme une denrée alimentaire. Elles ont noté que la nature des produits à normaliser n'apparaissait pas clairement; qu'il semblait y avoir des lacunes dans les informations scientifiques concernant la sécurité sanitaire du kava; qu'il fallait davantage de données pour chaque espèce décrite et sur la toxicité du kava; et que le document de projet présentait certaines lacunes et devait être révisé pour satisfaire aux critères de l'examen critique du Codex; qu'une norme internationale serait peut-être préférable s'il était prévu de commercialiser le kava à l'extérieur de la région, dans l'Union européenne, en Chine, en Inde, en Afrique, etc. Il a été suggéré d'examiner plus en détail les types de produits à normaliser, étant donné que dans certains pays la législation, tout en autorisant l'utilisation du kava comme aliment (c'est-à-dire, consommé sous forme de boisson) n'autorisait pas son utilisation comme ingrédient alimentaire. Il a aussi été suggéré de voir s'il n'était pas préférable que l'élaboration de cette norme ne relève d'organisations comme le Conseil exécutif international du kava.

115. Une délégation a proposé que le CCNASWP s'engage à collecter les données scientifiques requises, y compris les données de consommation, et demande l'avis de la FAO et de l'OMS sur le caractère approprié de ces informations. Plusieurs délégations ont noté qu'elles disposaient d'autres données pouvant contribuer à ce processus.

116. La représentante de l'OMS, en réponse à la demande de clarification des pays quant à l'applicabilité des conclusions du rapport de l'OMS (2007) sur l'évaluation des risques d'hépatotoxicité des produits à base de kava utilisés comme aliments ('Assessment of the Risk of Hepatotoxicity of Kava Products') a noté que ce rapport n'avait pas évalué la sécurité sanitaire du kava à usage alimentaire, mais avait examiné les propriétés pharmacologiques de plusieurs substances présentes dans le kava.

117. La représentante de l'OMS, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a noté ensuite l'importance de ce produit pour la région et a pris acte des problèmes examinés par le Comité de coordination, y compris les aspects liés à l'évaluation de la sécurité sanitaire. Compte tenu de ces éléments, la FAO et l'OMS, en collaboration avec les pays insulaires du Pacifique et les autres pays intéressés, souhaitent contribuer à l'examen des données et des informations relatives à la sécurité sanitaire du kava disponibles actuellement, en particulier à l'identification des éventuelles lacunes de données. La délégation canadienne a indiqué qu'elle souhaitait appuyer cet examen.

118. La représentante a fait observer qu'avant de procéder à cet examen, il fallait préciser le champ d'application du produit et son utilisation comme denrée alimentaire. Il a aussi été noté que la FAO et l'OMS ne pouvaient pas pour le moment s'engager à combler les lacunes de données qui pourraient être identifiées et qu'il existait des mécanismes susceptibles d'être utilisés à cette fin.

119. Le Comité de coordination a noté l'intérêt qui existait pour l'élaboration d'une norme régionale et qu'il fallait parer aux lacunes liées à la sécurité sanitaire du kava et établir un document de projet solide répondant aux critères de l'examen critique du Codex.

120. En réponse à la demande du Comité de coordination tendant à préciser le soutien qui pourrait être apporté à un examen des données relatives à la sécurité sanitaire et le calendrier d'un tel examen, la représentante de la FAO a rappelé qu'une approche par étape s'imposait sur cette question. La première étape importante consistera à examiner les données existantes sur la sécurité du kava destiné à la consommation, une fois que le champ d'application aura été précisé. Il sera ainsi possible de mieux évaluer la sécurité sanitaire du kava et d'identifier les lacunes en matière de données pouvant exister, mais il n'y aura pas d'évaluation toxicologique complète. Cette étape pourrait durer six à neuf mois, et des informations sur les conclusions pourraient être disponibles à la prochaine session du CCNASWP. Les résultats dégagés décideront des prochaines étapes.

### **Conclusion**

121. Le Comité de coordination est convenu de centrer la proposition d'élaboration d'une norme régionale sur le kava sous forme de produit séché pouvant être utilisé comme boisson lorsqu'il est mélangé à de l'eau.

122. En ce qui concerne la sécurité sanitaire du kava, le Comité de coordination a accepté l'assistance offerte par la FAO et l'OMS, à savoir:

- Examiner les informations scientifiques existantes sur le kava sous forme de produit séché pouvant être utilisé comme boisson lorsqu'il est mélangé à de l'eau dans le cadre d'une évaluation de la sécurité sanitaire.
- Déterminer les éventuelles lacunes en matière de données et leur impact sur la conduite d'une évaluation de la sécurité sanitaire.

123. Le Comité de coordination a décidé de constituer un groupe de travail électronique, présidé par le Vanuatu et ouvert à tous les membres de la région et observateurs, avec pour mission de réviser le document de projet, en insistant sur les points suivants:

- Amender le champ d'application en le limitant au kava sous forme de produit séché pouvant être utilisé comme boisson lorsqu'il est mélangé à de l'eau.
- Mettre à jour les données de production et de commercialisation lorsqu'elles sont disponibles.
- Prendre en compte dans la section pertinente du document de projet le résultat de l'examen des données effectué par la FAO et l'OMS.

124. Le Comité de coordination a aussi noté que tous les membres ainsi que la FAO et l'OMS devaient participer activement au groupe de travail électronique.

### **DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION D'UNE NORME POUR LES PRODUITS À BASE DE NONU (NONI) (Point 7 de l'ordre du jour)<sup>13</sup>**

125. La délégation des Tonga, présidente du groupe de travail électronique, a présenté le document de travail et rappelé qu'une proposition tendant à élaborer une norme pour le nonu (noni) avait été soumise pour la première fois à la neuvième session (2006) du CCNASWP. Le délégué a souligné qu'il importait d'élaborer une norme pour les noni et noté que le groupe de travail était en général favorable à une norme régionale et qu'un membre estimait qu'il fallait davantage de données scientifiques sur la sécurité sanitaire des produits à base de noni.

126. Il a expliqué que l'utilisation de longue date dans le Pacifique des produits à base de noni témoignait de leur sécurité sanitaire; et que la norme couvrirait trois produits principaux: i) purée de fruits de noni; ii) jus de fruits de noni fermentés; iii) feuilles séchées de noni. Il a aussi été expliqué que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA) approuvait certains produits à base de noni comme « aliments nouveaux ».

127. Le Comité de coordination a noté que la Section 1.2 du document de projet (Appendice au document CX/NASWP 12/12/9) donnait des informations sur la sécurité sanitaire des produits à base de noni, y compris l'évaluation de la sécurité des produits à base de noni de l'AESA (2006)<sup>14</sup>.

128. La délégation a aussi expliqué que la Polynésie française était le principal producteur des produits à base de noni (essentiellement de la purée de fruits de noni) et qu'une norme contribuerait à renforcer la confiance des consommateurs et le commerce.

129. Plusieurs délégations ont appuyé l'élaboration d'une nouvelle norme pour les noni, qui constituaient un produit important dans de nombreux pays insulaires du Pacifique, et pourraient devenir un produit commercial pour ces pays. D'autres délégations étaient d'avis qu'il était prématuré d'examiner la proposition de nouvelle activité étant donné que le document de projet ne contenait pas toutes les informations requises.

130. Une délégation a exprimé sa préoccupation au regard de la sécurité sanitaire des noni et a signalé que la recommandation de l'étude française de ne pas boire plus de 30 ml par jour de jus de noni n'était pas suivie, certains consommateurs allant jusqu'à consommer plus de 500 ml par jour. La délégation des Tonga a indiqué que le conseil concernait les consommateurs dans les pays européens et que la consommation était plus élevée dans les pays insulaires du Pacifique où l'on savait que la consommation à long terme des produits à base de noni était sans danger.

131. En réponse aux demandes d'assistance scientifique, la représentante de l'OMS, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a précisé que, compte tenu des ressources limitées, il était nécessaire d'établir un

<sup>13</sup> CX/NASWP 12/12/9.

<sup>14</sup> Autorité européenne de sécurité des aliments 2006. Journal AESA, 376, 1-12.

ordre de priorité et que l'élaboration des documents de projet, y compris l'évaluation de la sécurité sanitaire, relevait des pays. Dans le cas du kava, la FAO et l'OMS avaient offert de contribuer à ce travail étant donné les difficultés qu'il présentait, et que l'expérience acquise dans ce processus pourrait servir à l'élaboration d'autres documents de projet.

132. Le Comité de coordination a noté que l'OMS et la FAO pourraient fournir des directives sur l'élaboration du document de projet afin de faciliter le processus.

133. Compte tenu de l'intérêt manifesté par les pays insulaires du Pacifique pour l'élaboration d'une norme régionale pour les noni, il a été suggéré d'adopter une approche semblable à celle utilisée pour la norme pour le kava et d'envisager de normaliser un groupe plus restreint de produits à base de noni. Il a aussi été noté que les pays ayant une plus grande expérience en la matière dans la région pourraient aider à améliorer le document de projet.

134. Après en avoir débattu, le Comité de coordination est convenu de limiter le champ d'application de la norme aux jus de fruits de noni fermentés qui étaient principalement produits et commercialisés dans les pays insulaires du Pacifique. Il a été noté que ces jus de fruits de noni étaient fermentés et donc n'entraient pas dans le champ d'application de la Norme générale pour les jus et nectars de fruits (CODEX STAN 247-2005). Il a aussi été noté qu'une fois la norme établie, le Comité de coordination pourra envisager de l'étendre à d'autres types de produits à base de noni.

### **Conclusion**

135. Le Comité de coordination est convenu de démarrer une nouvelle activité sur l'élaboration d'une norme régionale pour les jus de fruits de noni fermentés et que les Tonga, en collaboration avec l'Australie, réviserait le document de projet concernant de nouveaux travaux en fonction des débats susmentionnés, pour soumission au Comité exécutif à sa soixante-huitième session par l'intermédiaire du Secrétariat du Codex.

136. Le Comité de coordination a décidé de constituer un groupe de travail électronique, présidé par les Tonga et ouvert à tous les membres de la région et aux observateurs, qui aura pour tâche, sous réserve de l'approbation de la nouvelle activité par la Commission, à sa trente-sixième session, d'élaborer un avant-projet de norme régionale pour les jus de noni fermentés, pour diffusion à l'étape 3 et examen à sa prochaine session.

### **DOCUMENT DE TRAVAIL SUR UNE APPROCHE HARMONISÉE EN MATIÈRE DE DATAGE (Point 8 de l'ordre du jour)<sup>15</sup>**

137. La délégation de la Nouvelle-Zélande, en présentant le document CX/NASWP 12/12/10, a expliqué qu'un projet d'approche harmonisée en matière de datage dans tout le Pacifique avait été élaboré en fonction des réponses à un questionnaire diffusé en décembre 2010 et des conclusions d'un atelier organisé au Samoa en mai 2011. Le projet d'approche et le document de travail ont été perfectionnés en fonction des discussions avec les pays insulaires du Pacifique et du retour d'information de l'OMS.

138. Le document de travail présentait deux options, qui pouvaient être adoptées pour faire progresser les travaux dans ce domaine:

- Première option: proposer un suivi des indications de date sur tous les produits importés pendant une période donnée.
- Deuxième option: proposer de réaliser un pilote ou un essai d'une approche harmonisée du datage pendant une période donnée.

139. La délégation a expliqué par ailleurs que durant l'élaboration du document, la Nouvelle-Zélande avait présenté un document de séance (CRD)<sup>16</sup> à la quarantième session du CCFL, qui portait sur les problèmes de datage rencontrés dans les pays insulaires du Pacifique et proposait d'élaborer un document de travail exposant les problèmes que les dispositions du Codex en rapport avec le datage étaient susceptibles de créer, pour examen par le CCFL à sa quarante et unième session (Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, Canada, 14-17 mai 2013).

140. La délégation a rappelé que les deux options décrites plus haut avait été examinées durant l'atelier technique organisé par la FAO et l'OMS en parallèle avec la présente session (voir document de séance CRD3). Compte tenu des débats et de la proposition de nouvelle activité soumise au CCFL, la Nouvelle-Zélande a recommandé d'adopter un processus en deux étapes prévoyant que les pays insulaires du

<sup>15</sup> CX/NASWP 12/12/10.

<sup>16</sup> Proposition tendant à élaborer un document de travail en vue de la révision des lignes directrices du Codex liées à l'indication de la date [ftp://ftp.fao.org/codex/Meetings/CCFL/ccfl40/crd/fl40\\_CRD-5\\_NZ.doc](ftp://ftp.fao.org/codex/Meetings/CCFL/ccfl40/crd/fl40_CRD-5_NZ.doc)

Pacifique participant: i) à la nouvelle activité proposée au CCFL sur le datage; et ii) au suivi exposé dans la première option.

141. Les données collectées dans ce suivi appuieront les données et les éléments de preuve du document CCFL et aideront à assurer que les problèmes des pays insulaires du Pacifique sont pris en compte dans les travaux du CCFL. Il a aussi été noté que cette approche semblait préférable étant donné les ressources limitées disponibles dans la région; et que la participation de ces pays au processus du CCFL garantira que les problèmes qu'ils rencontrent sont pris en compte dans l'examen des textes Codex en vigueur en matière de datage.

142. La Nouvelle-Zélande a reconnu que la mise en place d'un système de suivi uniformisé ne se fera pas sans quelque travail et a offert d'aider à coordonner les décisions concernant les données nécessaires et à développer des outils permettant de collecter des données et de les communiquer de manière normalisée.

143. Le Comité de coordination a remercié la Nouvelle-Zélande de son offre de coordonner la collecte des données dans les pays insulaires du Pacifique, notamment: la date d'arrivée des expéditions; le type de datage; le type de produit; le pays d'origine; et si le produit est frais ou congelé au moment de l'importation. Plusieurs délégations de ces pays ont confirmé que des données étaient déjà disponibles et pouvaient être collectées – l'élaboration d'un modèle par la Nouvelle-Zélande en partenariat avec les parties intéressées afin de garantir une approche commune en matière de collecte de données a été jugée utile à cet égard.

144. Le Comité de coordination est convenu que la Nouvelle-Zélande, chargée de préparer un document de travail pour le CCFL sur le datage, prendra en compte les données issues des pays insulaires du Pacifique, qui constitueront une partie importante de la base factuelle et des connaissances sur les problèmes spécifiques rencontrés dans ces pays et viendront étayer la nécessité d'entreprendre des activités Codex dans ce domaine. Le Comité de coordination a noté que le problème du datage était un domaine d'activité très important pour les pays insulaires du Pacifique.

145. La Nouvelle-Zélande a indiqué qu'elle serait en contact suivi par courriel avec les pays de la région, la FAO et l'OMS pour l'élaboration de ce document. Le Comité de coordination a soulevé des questions qu'il était important de faire apparaître dans le document de travail, notamment les pratiques déloyales suivies dans le commerce des produits alimentaires (produits arrivant au point d'importation après ou juste avant l'expiration de la date indiquée), réfléchir aux raisons pour lesquelles la nouvelle activité est proposée au CCFL lorsqu'il s'agira de planifier les données à collecter, et veiller à ce que la collecte de données donne une image succincte mais claire de la situation, y compris une estimation du pourcentage total de produits défectueux sur le plan du datage.

### **Conclusion**

146. Le Comité de coordination est convenu de mettre fin à son examen de ce document de travail et a noté que le point serait fait sur les débats du CCFL sur cette question dans le document établi par le Secrétariat du Codex sur les questions soumises au Comité.

### **QUESTIONS INTÉRESSANT LA RÉGION (Point 9 de l'ordre du jour)<sup>17</sup>**

147. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, s'exprimant en qualité de coordonnateur régional, a présenté le document CX/NASWP 12/12/11, qui exposait plusieurs questions intéressant la région, notamment l'élaboration d'un cadre régional d'analyse des risques (nécessité de renforcer les capacités dans plusieurs domaines en rapport avec l'analyse des risques; assistance en matière de création de données et de mise à jour des informations sur la consommation alimentaire); alimentation animale (nécessité de garantir la qualité des produits d'alimentation animale); accès à l'information sur la composition des produits d'alimentation animale; formation sur la production et la formulation des aliments pour animaux); trousse d'analyse (disponibilité de trousse prêtes à l'emploi permettant d'effectuer des analyses, par exemple pour les sols, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments); et étiquetage des denrées alimentaires (étiquetage approprié dans une langue pouvant être comprise dans les pays où les produits sont importés et commercialisés).

148. En réponse à la demande du coordonnateur régional d'indiquer s'il existait d'autres questions, une délégation a signalé que le renforcement des capacités était une priorité pour de nombreux pays qui, du fait de l'insuffisance de leurs ressources, ne pouvaient pas assurer la viabilité de leurs programmes de renforcement des capacités. La représentante de l'OMS a rappelé que l'atelier technique organisé par la FAO et l'OMS en parallèle avec la présente session du CCNASWP, avait identifié un certain nombre de questions intéressant les pays insulaires du Pacifique, par exemple les initiatives associées à la prévention et au contrôle des maladies non transmissibles liées au régime alimentaire et des carences en vitamines et

---

<sup>17</sup> CX/NASWP 12/12/11.

en minéraux, y compris l'élaboration de normes et le renforcement des capacités dans le domaine de l'application de la législation; et les initiatives associées à l'éducation et au changement du comportement des consommateurs pour prévenir les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire et les carences en micronutriments (voir document de séance CRD3). La représentante a aussi noté que le changement des comportements était important dans le cas de ces maladies non transmissibles et de ces carences.

### **PRÉVENTION DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES ET DES CARENCES EN MICRONUTRIMENTS DANS LA RÉGION CCNASWP (Point 10 de l'ordre du jour)<sup>18</sup>**

149. La représentante de la FAO, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté le document CX/NASWP 12/12/12, sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles liées au régime alimentaire et des carences en micronutriments. Elle a noté que les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire restaient à des niveaux qui constituaient un risque de santé publique pour la plupart des pays du Pacifique, et avaient une incidence sur le développement économique et social de la région. La représentante a signalé que la réglementation alimentaire était considérée comme un instrument essentiel pour agir sur la composition des aliments et l'étiquetage et sur l'exposition aux facteurs de risque liés au régime alimentaire, comme par exemple les graisses, le sel, les sucres et traiter les carences en micronutriments.

150. Le Comité de coordination a noté l'importance des maladies non transmissibles liées au régime alimentaire et des carences en micronutriments dans la région. Pour ce qui concerne les recommandations formulées dans le document, les débats ont été centrés sur ce que le CCNASWP pouvait faire pour lutter contre ces maladies et ces carences dans la région, en particulier dans le contexte des activités du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) et du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU).

### **Conclusion**

151. Réfléchissant à la manière dont cette instance avait réussi à engager l'action au sein du Codex sur le problème du datage à la suite de l'atelier organisé par la FAO et l'OMS en parallèle avec la onzième session du CCNASWP, le Comité de coordination est convenu qu'une approche analogue devait être utilisée pour démarrer une activité régionale sur les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire et les carences en micronutriments, le cas échéant, et que le CCNASWP devait être utilisé pour faciliter ce type d'approches.

152. Le Comité de coordination est aussi convenu que les efforts tendant à réglementer l'étiquetage pour lutter contre les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire devaient être appuyés par des initiatives appropriées d'éducation et de changement des comportements et s'inscrire dans une approche plus large d'actions complémentaires. Ces initiatives pourraient bénéficier d'une approche concertée et harmonisée dans tout le Pacifique. Outre son rôle de mécanisme de partage de l'information et de forum de discussion, le CCNASWP pourrait aussi prendre en considération les questions de réglementation liées au contrôle des maladies non transmissibles liées au régime alimentaire et des carences en micronutriments dans les prochaines versions de la lettre circulaire et/ou du nouveau Plan stratégique pour le CCNASWP.

### **NOMINATION DU COORDONNATEUR (Point 11 de l'ordre du jour)<sup>19</sup>**

153. Sur proposition de la délégation des États fédérés de Micronésie, avec le soutien des Îles Salomon et de la République de Nauru, le Comité de coordination est convenu à l'unanimité de recommander à la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-sixième session, de reconduire la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans ses fonctions de coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest. La délégation de Papouasie-Nouvelle-Guinée a remercié tous les pays de leur soutien et a accepté la nomination.

### **AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 12 de l'ordre du jour)**

#### **DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION D'UNE NORME POUR LA NOIX GALIP (Point 12a de l'ordre du jour)<sup>20</sup>**

154. La délégation de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en présentant le document CX/NASWP 12/12/14, a expliqué la nature de la noix galip et son importance pour les pays insulaires du Pacifique.

---

<sup>18</sup> CX/NASWP 12/12/12.

<sup>19</sup> CX/NASWP 12/12/13.

<sup>20</sup> CX/NASWP 12/12/14.

155. Les délégations, notant que l'activité pouvait s'avérer nécessaire, étaient d'avis qu'il était prématuré de proposer une nouvelle activité sur la noix galip parce que le document ne comprenait pas de document de projet; que des données et informations essentielles n'étaient pas fournies, comme par exemple, les données commerciales, les problèmes de sécurité sanitaire des aliments ou les obstacles au commerce n'avaient pas été déterminés; et que le document de travail était soumis trop tard pour que les membres puissent consulter les parties prenantes.

156. Des délégations ont fait observer que le Comité de coordination devait hiérarchiser ses activités afin d'employer les ressources limitées dont il dispose de manière efficace et efficiente; qu'il fallait envisager de mettre en place un mécanisme permettant de collecter l'information et d'établir un ordre de priorité pour les propositions de nouvelles activités; qu'une norme internationale pouvait être préférable à une norme régionale étant donné que la noix galip était produite dans d'autres régions, notamment en Asie et en Afrique.

157. Afin de progresser, une délégation a proposé que le CCNASWP envisage d'établir une liste prioritaire des produits de la région qui bénéficieraient de l'élaboration d'une norme régionale. Le coordonnateur régional pourrait recueillir auprès de membres l'information permettant de déterminer le produit et le problème de sécurité sanitaire ou commercial qui pourraient être traités par une norme régionale. À sa prochaine session, le CCNASWP pourrait examiner ces questions et établir une liste prioritaire de normes régionales à élaborer. Cela permettrait de faciliter le travail du Comité de coordination et de régler le problème des propositions de nouvelles activités soumises au CCNASWP au dernier moment.

158. Le Comité de coordination a noté que le Manuel de procédure<sup>21</sup> comprenait les sections suivantes: Propositions d'entreprendre de nouveaux travaux ou d'une révision de norme; Critères régissant l'établissement des priorités des travaux; Directives sur l'application des critères régissant l'établissement des priorités des travaux, qui donnaient des indications et des informations utiles pour l'élaboration des documents de projet en vue d'une nouvelle activité.

159. La représentante de la FAO a rappelé que la FAO et l'OMS pouvaient assurer le renforcement des capacités en matière d'établissement des documents de projet afin que ceux-ci soient conformes au Manuel de procédure du Codex. L'expérience acquise par les pays de la région Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest, notamment l'Australie et le Canada, au cours de la révision du document de travail et du document de projet concernant les noni (dans le cadre de l'activité de mentorat) serait précieuse à cet égard.

### **Conclusion**

160. Le Comité de coordination est convenu que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en qualité de coordonnateur régional, collecterait l'information auprès des membres afin de déterminer les produits et les problèmes de sécurité sanitaire ou commerciaux connexes qui pourraient faire l'objet d'une norme régionale et établir un mécanisme permettant de classer par ordre de priorité les produits pouvant présenter un intérêt pour la région, pour examen à la prochaine session du CCNASWP.

### **Information sur la biofortification par sélection classique**

161. Le Comité de coordination a noté l'information fournie par l'observateur de l'IFPRI sur la biofortification par sélection classique. La délégation de la République de Kiribati a fourni des informations supplémentaires sur les effets de la biofortification par sélection classique qui étaient rapportés dans *Journal of Nutrition*<sup>22</sup>. Une délégation a demandé si le CCFL devait réfléchir à la biofortification dans le contexte des normes existantes ou si celle-ci relevait des activités en cours du CCNFSDU sur l'ajout de nutriments dans les aliments. L'observateur de l'IFPRI a noté que son organisation pouvait établir un document de travail sur la biofortification par sélection classique, qui exposerait les problèmes d'étiquetage liés aux aliments transformés et qu'un document de séance portant sur la biofortification par sélection classique des cultures vivrières de base avec des vitamines et minéraux essentiels serait soumis au CCNFSDU, à sa trente-quatrième session.

### **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION DU COMITÉ (Point 13 de l'ordre du jour)**

162. Le Comité de coordination a été informé que sa treizième session se tiendrait dans environ deux ans et que des précisions seraient communiquées aux membres dès la nomination du coordonnateur par la Commission à sa trente-sixième session.

<sup>21</sup> [ftp://ftp.fao.org/codex/Publications/ProcManuals/Manual\\_20f.pdf](ftp://ftp.fao.org/codex/Publications/ProcManuals/Manual_20f.pdf)

<sup>22</sup> « Introduction of beta-Carotene-Rich Orange Sweet Potato in Rural Uganda Results in Increased Vitamin A Intakes among Children and Women and Improved Vitamin A Status among Children », première publication avant édition: 8 août 2012, réf.: 10:3945/jn.111.151829.

## RÉSUMÉ DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

SUJET	ÉTAPE	MESURES À PRENDRE:	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE (REP13/NASWP)
Document de travail sur l'élaboration d'une norme pour les jus de noni fermentés	1,2,3	Trente-sixième session de la Commission, Groupe de travail électronique présidé par les Tonga Treizième session du CCNASWP	par. 135-136
État d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique pour le CCNASWP 2008-2013	-	Le coordonnateur Groupe de travail physique présidé par le coordonnateur Treizième session du CCNASWP	par. 105, 108
Projet de Plan stratégique pour le CCNASWP 2014-2019	-	Groupe de travail électronique et Groupe de travail physique présidé par le coordonnateur Treizième session du CCNASWP	par. 107-108
Document de travail sur l'élaboration d'une norme régionale pour le produit à base de kava qui peut être utilisé comme boisson lorsqu'il est mélangé à de l'eau	-	Groupe de travail électronique présidé par Vanuatu Treizième session du CCNASWP	par. 121-123
Document de travail sur les produits de la région pouvant faire l'objet de normes régionales et mécanisme permettant de les classer par ordre de priorité		Le coordonnateur Treizième session du CCNASWP	par. 160

**Annexe I**

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**

**Chairperson:** **Dr Vele Pat ILA'AVA**  
**Président:** Secretary Department of Agriculture and Livestock  
**Presidente:** P. O. Box 2033  
 Konedobu, Port Moresby. National Capital District  
 Tel: +675 321 3302  
 Fax: +675 321 2236  
 Email: vele\_success@yahoo.com.au

**AUSTRALIA / AUSTRALIE****Ms Ann BACKHOUSE**

Director, Codex International Standards  
 Department of Agriculture, Fisheries & Forestry  
 Tel: +612 6272 5692  
 GPO Box 858 Canberra ACT 2601  
 AUSTRALIA  
 Fax: +612 6272 4389  
 Email: ann.backhouse@daff.gov.au

**CANADA/ CANADÁ****Mr Allan McCARVILLE**

A/Manager, International, Interagency and Intergovernmental  
 Affairs/ Deputy Codex Contact Point for Canada  
 Food Directorate  
 Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway  
 Ottawa, Ontario, CANADA  
 K1A 0K9  
 Tel: +1 613 941 4616  
 Fax: +1 613 941 3537  
 Email: allan.mccarville@hc-sc.gc.ca

**Dr Samuel GODEFROY**

Director Generals  
 Food Directorate,  
 Health CANADA  
 251 Sir Fredrick Banting Driveway  
 Ottawa, Ontario, K1A 0K9  
 Tel: +613 957 1821  
 Fax: +613 954 4674  
 Email: Samuel.godefroy@hc-sc.gc.ca

**COOK ISLANDS/ ÎLES COOK/ ISLAS COOK****Dr Rangī FARIU**

Director of Community Health Services  
 Ministry of Health  
 Rarotonga, COOK ISLANDS  
 Tel: +682 29 110  
 Email: r.fariu@health.gov.ck

**Mr Pavai TARAMAI**

Deputy Director, Biosecurity Service  
 Ministry of Agriculture  
 PO Box 96  
 Rarotonga, COOK ISLANDS  
 Tel: +682 28 711  
 Fax: +682 21 881  
 Email: biosecurity@agriculture.gov.ck

**MICRONESIA(FEDERATED STATES OF)/  
 MICRONÉSIE(ÉTATS FÉDÉRÉS DE)/  
 MICRONESIA(ESTADOS FEDERADOS DE)**

**Mr Moses PRETRICK**

Environmental Health Coordinator  
 Environmental Health & Preparedness Unit  
 Division of Health Services  
 FSM Dept. of Health & Social Affairs  
 PO Box PS-70  
 Palikir, Pohnpei FM 96941  
 FEDERATED STATES OF MICRONESIA  
 Tel: +691 320 8300  
 Fax: +691 320 8460  
 Email: mpretrick@fsmhealth.fm

**Mr John P. WICHEP**

Plant & Animal Quarantine Specialist  
 FSM Department of Resources & Development  
 P. O. Box PS-12  
 Palikir, Pohnpei FM 96941  
 Palikir, Pohnpei,  
 FEDERATED STATES OF MICRONESIA  
 Tel: +691 320 5133 2646  
 Fax: +691 320 5854  
 Email: jwichep@fsmrd.fm

**FIJI / FIDJI****Mrs Miliakere NAWAIKULA**

Director Research  
 Department of Agriculture, Ministry of Primary Industry  
 Koronivia Research Station, P.O. Box 77  
 Nausori  
 FIJI  
 Tel: +679 347 7738  
 Fax: +679 347 7546  
 Email: miliakere.nawaikula@govnet.gov.fj

**Mr Samuela BOLALAILAI**

Acting Head of Food Unit  
 Ministry of Health  
 P. O. Box 2223  
 Government Buildings  
 Suva, FIJI  
 Tel: +679 330 6177  
 Fax: +679 333 1434  
 Email: samuela.bolalailai@health.gov.fj

**KIRIBATI****Ms Nautonga ANTEREA**

Senior Agricultural Officer  
 Agriculture and Livestock Development  
 P. O. Box 267, Bikenibeu  
 Tarawa, KIRIBATI  
 Tel: +686 28 108  
 Fax: +686 28 121  
 Email: mamaraua@gmail.com

**Dr Kenneth TABUTOA**

Deputy of Public Health  
Tungaru Central Hospital  
P. O. Box 268 Bikenibeu  
Tarawa, KIRIBATI  
Tel : +686 28 100  
Fax : +686 28 152  
Email : drken.mhms@gmail.com

**NAURU****Mr Vincent SCOTTY**

Food Inspector  
Nauru Department of Health  
Tel: +674 556 8756  
Email: vincent.scotty@nauru.gov.nr

**NEW ZEALAND/ NOUVELLE-ZÉLANDE  
NUEVA ZELANDIA****Mr Raj RAJASEKAR**

Senior Manager Codex  
Ministry for Primary Industries  
Pastoral House  
25 The Terrace  
Wellington  
6011  
NEW ZEALAND  
Tel: +64 (4) 894 2576  
Email: Raj.rajasekar@mpi.govt.nz

**Ms Phillipa HAWTHORNE**

Senior Advisor (Labelling and Composition), Food Science  
Science and Risk Assessments, Standards  
Ministry for Primary Industries  
Pastoral House 25, The Terrace  
P. O. Box 2526  
Wellington, NEW ZEALAND  
Tel: +644 894 2514  
Email: phillippa.hawthorne@mpi.govt.nz

**PAPUA NEW GUINEA/  
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE/  
PAPUA NUEVA GUINEA****Mr Pascoe KASE**

Secretary for Department of Health  
National Department of Health  
P. O. Box 807, Waigani, NCD  
Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 301 3601  
Fax: +675 301 3601  
Email: pascoe\_kase@health.gov.pg

**Mr Peter CORBETT**

Laboratory Manager  
PNG National Agricultural Research Institute  
P. O. Box 8277, Boroko, NCD  
Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 321 2690  
Fax: +675 320 2411  
Email: peter.corbett@nari.org.pg

**Mr Terry DANIEL**

Executive Officer – Food Sanitation Council Secretariat  
Department of Health  
P. O. Box 807, Waigani, NCD  
Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 301 3713  
Fax: +675 301 3601  
Email: [terry\\_daniel@health.gov.pg](mailto:terry_daniel@health.gov.pg)

**Mr Michael Wakan AREKE**

Acting Manager – Compliance  
National Agriculture Quarantine and Inspection Authority  
P. O. Box 741  
NCD 121  
Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 311 2100 / +675 7642 0316  
Fax: +675 325 1674  
Email: areke.michael12@gmail.com

**Mr Pati PYALE**

Senior Trade Officer  
Department of Foreign Affairs & Trade  
P. O. Box 422, Waigani, NCD  
Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 323 0548/ +675 7199 2050  
Fax: +675 325 4886  
Email: pp.pngtrap@gmail.com

**Mr. Emmanuel AURU**

Legal Officer  
Independent Consumers and Competition Commission  
1<sup>st</sup> Floor Garden City  
P. O. Box 6394, Boroko, NCD  
Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 325 2144  
Fax: +675 325 3980  
Email: eauru@iccc.gov.pg

**Mr Ganeil AGODOP**

Director Economic Sector  
Madang Provincial Administration  
P. O. Box 376, Madang 511  
Madang, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 422 1029/ +675 7175 6307/ +675 7698 8169  
Fax: +675 422 1029/ +675 422 1182/ +675 422 3371  
Email: gagodop@datec.net.pg/ economad@online.net.pg

**Mr Benzamin ZAIRO**

Senior Scientist/ Engineer  
National Institute of Standards and Industrial Technology  
P. O. Box 3042, Boroko, NCD  
Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 323 1852  
Fax: +675 325 8793  
Email: Benzamin.zairo@nisit.gov.pg/ bzairo@gmail.com

**Ms Veronica Talis GRAUT**

Audit and Certification Unit  
National Fisheries Authority  
P. O. Box 514  
Madang 511  
PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 422 0399/ +675 422 1431  
Fax: +675 422 0390  
Email: Vgraut@fisheries.gov.pg/ vtgruat@telinet.com.pg/  
veronica\_talis.graut@yahoo.com

**Ms Madrias Legas**

Environmental Health Officer  
National Capital District Commission  
P. O. Box 7270, Boroko  
Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 325 4711/ +675 323 3212

**Ms Rebecca NONE**

Manager Policy & Planning  
Fresh Produce Development Agency  
P. O. Box 958, Goroka  
Eastern Highlands Province, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 532 3356  
Fax: +675 532 3357  
Email: none\_kama@yahoo.com.au

**Mrs Sogoing DENANO**

Lecturer  
 Department of Applied Sciences, PNG University of  
 Technology  
 C/-Applied Sciences Department  
 PNG University of Technology  
 Private Mail Bag Services  
 UNITECH Lae, Morobe Province  
 Lae, PAPUA NEW GUINEA  
 Tel: +675 473 4551/ +675 473 4559  
 Fax: +675 473 7667  
 Email: sdenano@appsci.unitech.ac.pg

**Mrs Rose KAVANAMUR**

Manager  
 Environmental Health  
 Department of Health  
 P. O. Box 807  
 Waigani, NCD  
 Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
 Tel: +675 301 3705  
 Fax: +675 301 3604  
 Email: rose\_kavanamur@health.gov.pg

**Ms Michelle KAISAPI**

HACCP Supervisor  
 Paradise Foods Limited  
 P. O. Box 1624, Boroko, NCD  
 Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
 Tel: +675 325 0000  
 Fax: +675 325 0785  
 Email: haccp@paradisefoods.com.pg

**Mr Aaron GWAMATAE**

Program Officer  
 Food Safety and Quarantine  
 National Department of Health  
 P. O. Box 807, Waigani  
 Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
 Tel: +675 301 3705  
 Fax: +675 301 3604  
 Email: aaron\_gwamatae@health.gov.pg

**Mr Humeu Maru**

Chief Executive Officer  
 PNG Rubber Board  
 P. O. Box 700, NCD  
 Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
 Tel: +675 7111 0101  
 Email: hmaru315@gmail.com

**SAMOA****Ms Iulia PETELO**

Codex Contact Point  
 Ministry of Commerce, Industry & Labour  
 PO Box 862  
 Level IV, ACC Building  
 Apia, SAMOA  
 Tel: +685 20441  
 Fax: +685 20443  
 Email: iulia.petelo@mcil.gov.ws or codex.samoa@mcil.gov.ws

**Mr Pelenato FONOTI**

Assistant Chief Executive Officer  
 Ministry of Agriculture and Fisheries  
 P. O. Box 1874  
 Apia, SAMOA  
 Tel: +685 20 924  
 Fax: +685 20 103  
 Email: aceo@samoaquarantine.gov.ws

**Mr Sinei FILI**

Principal Environmental Health Officer  
 Ministry of Health  
 P. O. Box 2268  
 Apia, SAMOA  
 Tel: +685 68 100/ +685 760 1688  
 Email: sineif@health.gov.ws

**SOLOMON ISLANDS/ ÎLES SALOMON/  
ISLAS SALOMON****Ms Ethel Lano MAPOLU**

Chief Health Inspector – Codex Contact Point  
 National Food Safety, Inspection & Certification Unit  
 Environmental Health Division, MHMS  
 PO Box 349 ; Honiara, SOLOMON ISLANDS  
 Tel: +677 28 166/ +677 758 2745  
 Fax: +677 28 166  
 Email: emapolu@moh.gov.sb/ elano56@gmail.com

**Mr Mark ARIMALANGA**

Senior Health Inspector  
 National Food Safety  
 Environment Health Division, MHMS  
 PO Box 349; Honiara; SOLOMON ISLANDS  
 Tel: +677 28 166/ +677 747 5923  
 Fax: +677 28 166  
 Email: marimalanga@moh.gov.sb

**Mr James KAMALIGE**

Senior Research Officer  
 Ministry of Agriculture and Livestock  
 Research Dept, PO Box G13  
 Honiara, SOLOMON ISLANDS  
 Tel: +677 28 166  
 Fax: +677 28 166  
 Email: jnkamalige@gmail.com

**TONGA****Dr Viliami Toalei MANU**

Deputy Director  
 Ministry of Agriculture and Food, Forests and Fisheries  
 Vuna Rd, Queen Salote Wharf  
 PO Box 14  
 Nuku'alofa, TONGA  
 Tel: +676 23 038  
 Fax: +676 23 093  
 Email: mafsoils@kalianet.to

**Mr Niutupu'ivaha FAKAKOVIAETAU**

Supervising Public Health Inspector  
 Environmental Health Section  
 Ministry of Health  
 P. O. Box 59  
 Nuku'alofa, TONGA  
 Tel: + 676 23 200/ Ext: 338  
 Email: niu.fakakoviaetau@gmail.com

**UNITED STATES OF AMERICA/ ÉTATS-UNIS  
D'AMÉRIQUE/ ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA****Ms Marie MARATOS**

International Issues Analyst  
 US Department of Agriculture  
 1400 Independence Ave, SW  
 Room 4865  
 Washington, DC 20250, USA  
 Tel: +1 202 690 4795  
 Fax: +1 202 720 3157  
 Email: marie.maratos@fsis.usda.gov

**VANUATU****Mr Marokon ALILEE**

Director General  
 Ministry of Trade  
 PMB 9056  
 Port Vila, VANUATU  
 Tel: +678 25 674  
 Fax: +678 25 677  
 Email: malilee@vanuatu.gov.vu

**Ms Emily TUMUKON**

Codex Contact Point  
 Food Technology Development Centre – Analytical Unit  
 Ministry of Trade, Industry and Tourism  
 PMB 9056  
 Port Vila, VANUATU  
 Tel : +678 25 978  
 Email : etumukon@vanuatu.gov.vu / vccp@vanuatu.gov.vu

**Ms Tina SOAKI-LA'AU**

Laboratory Technician  
 Food Technology Development Centre – Analytical Unit  
 Ministry of Trade, Industry and Tourism  
 PMB 9056  
 Port Vila, VANUATU  
 Tel: +678 25 978  
 Email: tsoaki@vanuatu.gov.vu

**Mr David MALAKAY**

Compliance Officer  
 Environment Health Standards and Inspection Unit  
 Public Health Department  
 Ministry of Health  
 PMB 9009  
 Port Vila, VANUATU  
 Tel: +678 22 512  
 Email: drmalakay@vanuatu.gov.vu

**Mr Baigeorge SWUA**

Plant Protection Officer  
 Department of Livestock and Quarantine Services  
 Ministry of Agriculture, Quarantine, Fisheries and Forestry  
 Private Mail Bag 9095  
 Port Vila, VANUATU  
 Tel : +678 23 519  
 Fax : +678 23 185  
 Email : bswua@vanuatu.gov.vu / bswua@yahoo.co.uk

**Mr Tekon Timothy TUMUKON**

National Market Access Coordinator  
 Pacific Horticulture & Agricultural Market Access Program  
 PMB 9040  
 Port Vila, VANUATU  
 Tel : +678 25 229  
 Email : t.tumukon@phama.biz/ tumukontt@gmail.com

**OBSERVER COUNTRIES/ PAÍSES OBSERVADORES/  
 PAYS OBSERVATEURS****INDIA /INDE****Mr Ram Kumar MENON**

Executive Director  
 World Spice Organisation  
 Sugandha Bhavan  
 Spices Board  
 Palarivattom.  
 P. O Cochin – 25  
 Kerala, INDIA  
 Tel: +91 0989 5012960  
 Fax: +91 0484 2331429  
 Email: ramkumar55@gmail.com

**JAPAN /JAPON/ JAPÓN****Dr Yayoi TSUJIYAMA**

Director for International Affairs  
 Food Safety and Consumer Policy Division  
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyodaku  
 100 8950  
 Tokyo, JAPAN  
 Tel: +81 3 3502 8732  
 Fax: +81 3 3507 4232  
 Email: yayoi\_tsujiyama@nm.maff.go.jp

**Mr Yoshiaki FUSE**

Associate Director for International Affairs  
 Food Safety and Consumer Policy Division  
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyodaku  
 100 8950  
 Tokyo, JAPAN  
 Tel: +81 3 3502 8732  
 Fax: +81 3 3502 4232  
 Email: yoshiaki\_fuse@nm.maff.go.jp

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL  
 ORGANIZATIONS/ ORGANISATIONS NON-  
 GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES/  
 ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO  
 GUBERNAMENTALES****IFAH (International Federation for Animal Health)****Mr Kim AGNEW**

Regional Regulatory Manager  
 Elanco Animal Health  
 112 Wharf Road,  
 West Ryde, Sydney  
 2114  
 Sydney, AUSTRALIA  
 Tel: +612 9878 7715  
 Email: Kagnev@elanco.com

**IFPRI (International Food Policy Research Institute)****Dr Anne MACKENZIE**

Standards Advisor  
 International Food Policy Research Institute (IFPRI)  
 2033 K Street, NW  
 Washington, DC  
 20006  
 Washington, UNITED STATES OF AMERICA  
 Tel: + 1 613 692 0211  
 Fax: +1 613 692 6020  
 Email: amackenzie@rogers.com

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/  
 ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES  
 INTERNATIONALES/ ORGANIZACIONES  
 GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES****FOOD AND AGRICULTURAL ORGANIZATION –  
 ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
 L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE – ORGANIZACIÓN  
 DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA ALIMENTACIÓN Y  
 LA AGRICULTURA (FAO)****Mr Dirk SCHULZ**

Food and Nutrition Officer  
 FAO Sub-Regional Office for the Pacific (SAP)  
 Apia, SAMOA  
 Tel: +685 22127  
 Fax: +685 22 126  
 Email: dirk.schulz@fao.org

**Ms Mary KENNY**

Food Safety and Quality Officer  
 Food Safety and Quality Unit (AGND)  
 Food and Agriculture Organization of the United Nations  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 00153 Rome  
 ITALY  
 Tel: +3906 5705 3653  
 Fax: +3906 5705 4593  
 Email: Mary.Kenny@fao.org

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) -  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) -  
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD (OMS)**

**Ms Jenny BISHOP**

Technical Officer in Food Safety  
and Acting Technical Team Leader  
World Health Organization  
Regional Office in the Western Pacific  
P. O. Box 2932  
1000 Manila  
Philippines, MANILA  
Tel: +632 528 9862 Fax: +632 521 1036/ +632 526 0279  
email: bishop@wpro.who.int

**SECRETARIATS – SECRÉTARIATS- SECRETARÍAS**

**CODEX SECRETARIAT - SECRÉTARIAT DU CODEX -  
SECRETARÍA DEL CODEX**

**Ms Annamaria BRUNO**

Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale Delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, ITALY  
Tel: +39 06570 53283  
Email: annamaria.bruno@fao.org

**Dr Hidetaka KOBAYASHI**

Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale Delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, ITALY  
Tel: +39 06 570 53218  
Email: hidetaka.kobayashi@fao.org

**PAPUA NEW GUINEAN SECRETARIAT - CODEX  
SECRÉTARIAT DE LA PAPOUASIE- NOUVELLE -GUINÉE-  
SECRETARÍA DE LA PAPUA NUEVA GUINEA**

**Mr Ian ONAGA**

Director, Science and Technology Branch  
Provincial Agricultural Technical Services (PATS) Division  
Department of Agriculture and Livestock  
P. O. Box 2141  
Boroko, NCD  
Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 7262 2590  
Email: ianonaga@gmail.com/ ianonaga@dal.gov.pg

**Mr Elias TAIA**

Codex Contact Point and Program Manager  
Provincial Agricultural Technical Services (PATS) Division  
Department of Agriculture and Livestock  
Science & Technology Branch  
PO Box 2141, Boroko, NCD  
Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 341 8839/ +675 7188 3510  
Email: codexcontactpoint.png@gmail.com/  
elaistaia@dal.gov.pg

**Ms Daphne ONAGA**

Senior Nutrition & Production Officer  
Provincial Agricultural Technical Services (PATS) Division  
Department of Agriculture & Livestock  
Science & Technology Branch  
PO Box 2141, Boroko, NCD  
Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 341 8839/ +675 7360 8850  
Email: daphneonaga@gmail.com/ daphneonaga@dal.gov.pg

**Ms Geno GENO**

Senior Monitoring & Evaluation  
Provincial Agricultural Technical Services (PATS) Division  
Department of Agriculture & Livestock  
Science & Technology Branch  
P. O. Box 2141, Boroko, NCD  
Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 341 8839/ +675 7123 5717  
Email: ggeno83@gmail.com/ genogeno@dal.gov.pg

**Mr Elias JOHN**

Codex IT & Library Officer  
Provincial Agricultural Technical Services (PATS) Division  
Department of Agriculture & Livestock  
Science & Technology Branch  
P. O. Box 2141, Boroko, NCD  
Port Moresby, PAPUA NEW GUINEA  
Tel: +675 7203 8189/ +675 341 8839  
Email: john.elias49@yahoo.com/ eliasjohn@dal.gov.pg